

# SCHÉMA PRÉVISIONNEL DES FORMATIONS SCOLAIRES PROFESSIONNELLES (SPFSP) 2026/2034

CONTRIBUTION PRÉALABLE



Décembre 2025

# NOTRE RAISON D'ÊTRE



*Organe de la démocratie représentative et pivot de la démocratie territoriale, le Conseil économique, Social et Environnemental Régional (CESER) de La Réunion est une Assemblée consultative pour ouvrir la voie, éclairer la décision et participer à l'action publique régionale.*

*Avec une culture du débat constructif, nous, membres du CESER, engagé(e)s et exerçant au quotidien des responsabilités associatives et socioprofessionnelles, mettons en commun et unissons nos connaissances de terrain, pour porter des analyses et des propositions au service de la décision publique régionale.*



# Contribution préalable au Schéma Prévisionnel des Formations Scolaires Professionnelles (SPFSP) 2026-2034

**Contribution préalable adoptée à l'unanimité  
des membres présents ou représentés**

**ONT PRIS PART AU VOTE :**

## Scrutin

M. Frédéric ARHAN-HOARAU

M. Fadi BEEKHY

M. Yannick BEREZAIE

M. Jean-Louis CARRÈRE

Mme Monique CAUMES

Mme Julie CHATEL

M. Eric CHAVRIACOUTY

M. Janick CIDNEY

M. Joël DALLEAU

M. Alain DAMBREVILLE

Mme Karine DEFROMONT

Mme Sylviane DIJOUX

M. Gilberto DUFESTIN

M. Renaud GILLARD

M. Fabrice HANNI

M. Eric JEUFFRAULT

Mme Sarah LAMBERT

M. Jean-Marie LE BOURVELLEC

M. Patrick LEPELIER

Mme Céline LUCILLY

Mme Laurence MACÉ

M. Joseph MAGDELEINE

M. Didier MAZEAU

sur l'ensemble du projet présenté par **le Conseil économique,  
social et environnemental régional de La Réunion**

M. Harry-Claude MOREL

M. Jean-Michel MOUTAMA

Mme Christine NICOL

Mme Ingrid OUSSOURD

Mme Laurence PAYET

Mme Cendrine PEIGNON

M. Dominique PETCHY

M. Jean-Marie POTIN

Mme Valérie ROCCA

M. Emmanuel ROTHE

M. Daniel SAVIGNY

M. Guillaume SELLIER

M. Patrick SERVEAUX

M. Willy SHOCK-TORAP

M. Joël SORRES

M. Saméry TECHER

M. Laurent TURPIN

M. Dominique VIENNE

M. Renaud VOKA

Mme Nathalie WAN-HOO

Mme Nadia YAHAOUI

M. Gérard ZITTE



45  
votants



45

sont pour



00

sont contre



00

s'abstiennent

L'ensemble du projet a été adopté au scrutin public lors de  
la séance plénière du CESER de La Réunion du

**mardi 16 décembre 2025**

## Préambule

Depuis les lois de décentralisation, la Région est pleinement responsable de la planification des formations professionnelles initiales. À La Réunion, ce rôle revêt une importance particulière au regard des fragilités socio-éducatives du territoire, de la structure de son tissu économique et des besoins croissants de qualifications de sa jeunesse. Dans ce contexte, le Schéma prévisionnel des formations scolaires professionnelles (SPFSP) constitue un outil indispensable pour organiser une offre de formation adaptée, cohérente et articulée avec les priorités régionales de développement.

Le CESER, conformément à sa mission d'éclairage des politiques publiques régionales, a examiné le projet de SPFSP élaboré par le Conseil régional, en s'appuyant sur les documents transmis, les auditions conduites et les constats issus de ses travaux. Il a identifié des avancées notables ainsi que des points d'amélioration nécessaires pour renforcer la robustesse du diagnostic, la pertinence des choix stratégiques et la qualité du pilotage à long terme.

La présente contribution vise ainsi à participer à l'amélioration du SPFSP, à en assurer la cohérence avec les autres schémas régionaux et à garantir qu'il constitue un outil opérationnel qui réponde pleinement aux enjeux éducatifs, sociaux et économiques du territoire réunionnais.



**« Cette contribution du CESER au Schéma Prévisionnel des Formations Scolaires Professionnelles 2026–2034 s'inscrit dans la continuité des travaux fondateurs de notre assemblée.**

Elle prolonge les analyses conduites en 2019 dans *Territoire à Défi Éducatif*, où le CESER affirmait que les inégalités éducatives réunionnaises trouvent leurs origines dans des facteurs structurels : fragilités sociales, déterminismes d'orientation, enclavements territoriaux, et insuffisante articulation formation–emploi.

Elle s'inscrit également dans la trajectoire définie par le rapport *Nouvelle Société Réunionnaise* (2024-2026), qui appelle à **mettre l'humain, la jeunesse et les parcours d'émancipation au cœur de la transformation du territoire**.

Dans cette perspective, le SPFSP ne peut être un simple document de programmation. Il doit devenir **un levier de transformation éducative**, un outil de cohésion sociale, et un cadre structurant de développement territorial. C'est pourquoi le CESER rappelle quatre exigences majeures :

**1. Une exigence de cohérence territoriale**

L'offre de formation doit refléter la diversité des microrégions, tenir compte des zones enclavées et corriger les effets accumulés des inégalités scolaires et sociales. Le concept de *Territoire à Défi Éducatif* demeure la clé de lecture indispensable pour comprendre ces écarts et y répondre avec discernement.

**2. Une exigence d'adéquation formation–emploi**

Les transitions économiques (écologique, numérique, sociale) appellent une recomposition profonde des filières. Le schéma doit sécuriser les parcours, valoriser les métiers en tension, structurer les filières émergentes, et renforcer le continuum Bac pro → BTS → insertion.

**3. Une exigence d'évaluation et de redevabilité**

Le CESER souligne la nécessité d'intégrer au schéma une gouvernance robuste, fondée sur une évaluation **ex ante, in itinere et ex post**, permettant de mesurer l'impact réel des décisions, de documenter les progrès accomplis et d'ajuster l'action publique en continu.

Cette architecture d'évaluation est aussi un instrument de transparence et de confiance envers les familles, les jeunes, les acteurs économiques et les élus.

**4. Une exigence d'ambition éducative pour la jeunesse réunionnaise**

En cohérence avec *Nouvelle Société Réunionnaise*, le schéma doit contribuer à bâtir un territoire plus juste, plus résilient et plus émancipateur. Cela implique une orientation plus éclairée, des parcours moins subis, des plateaux techniques modernisés, et une meilleure valorisation de la voie professionnelle.

**Ainsi, ce schéma n'est pas une simple carte des formations : c'est un choix de société.**

C'est l'engagement collectif de donner à chaque jeune Réunionnais les moyens de réussir, de s'orienter librement, de développer ses compétences et de s'inscrire pleinement dans l'avenir de l'île.

Le CESER continuera d'accompagner, d'éclairer et d'évaluer cette démarche pour que La Réunion reste fidèle à son ambition : **faire grandir une génération capable de relever les défis d'un territoire insulaire, exigeant et ouvert sur le monde. »**

**Dominique Vienne**  
**Président du CESER de La Réunion**

# Table des matières

INTRODUCTION .....	10
I. Remarques générales sur le SPFSP du Conseil régional .....	14
1. Le contenu du document.....	14
a) Les forces du document .....	14
b) Les limites observées.....	14
2. La perspective de l'élaboration de la carte des formations .....	15
a) Les secteurs stratégiques du Conseil régional.....	15
b) La réalité réunionnaise .....	16
c) La lisibilité du document comme futur outil du SPRO.....	16
II. La Gouvernance et l'évaluation du SPFSP .....	18
1. La gouvernance du SPFSP au sein du CREFOP .....	18
2. L'évaluation de la politique publique .....	20
3. Un pilotage par la donnée .....	21
Préconisations du CESER .....	22
Préconisation 1 : Renforcer le rôle du CREFOP comme instance de gouvernance du SPFSP .....	23
Préconisation 2 : Associer pleinement les acteurs à la gouvernance du SPFSP .....	23
Préconisation 3 : Renforcer l'appui sur les données sectorielles et territorialisées .....	23
III. Articulation du SPFSP avec les schémas et documents stratégiques régionaux.....	25
1. Une trop faible intégration des réalités territoriales .....	25
2. Des formations professionnelles insuffisamment alignées avec les besoins économiques .....	26
3. Une montée en qualification insuffisante au regard des objectifs du SRESRI .....	26
4. Une cohérence indispensable avec le CPRDFOP .....	27
Préconisations du CESER .....	27
Préconisation 4 : Faciliter la coopération entre les instances de gouvernance des différents schémas stratégiques .....	27
Préconisation 5 : Tenir compte des réalités territoriales dans l'élaboration du SPFSP .....	27
Préconisation 6 : Ajuster le SPFSP aux besoins de compétences des filières du SRDEII .....	27
Préconisation 7 : Articuler le SPFSP avec le futur CPRDFOP pour permettre une stratégie régionale intégrée orientation et formation professionnelle tout au long de la vie .....	28
Préconisation 8 : Renforcer les passerelles avec l'enseignement supérieur en cohérence avec le SRESRI..	28
IV. Enjeux démographiques et territoriaux spécifiques .....	30
1. Des évolutions démographiques des effectifs significatives .....	30
2. Une démographie à analyser au prisme territorial .....	30
Préconisations du CESER .....	31
Préconisation 9 : Améliorer la couverture territoriale de l'offre de formation professionnelle sous statut scolaire.....	31

Le CESER suggère de : .....	31
Préconisation 10 : Sécuriser et valoriser les filières à faible effectif mais à haute valeur territoriale .....	31
Préconisation 11 : Articuler fortement formation scolaire – apprentissage – formation continue .....	31
V. Enjeux sectoriels.....	33
1. Le constat de l'urgence d'une réponse adaptée aux enjeux sectoriels .....	33
2. La mobilisation des acteurs et l'exploitation des données existantes .....	33
Préconisation 12 : D'adosser à l'ensemble des contrats de filières du SRDEII des démarches de GPEC et solliciter l'Etat afin de conclure des EDEC. .....	34
Préconisation 13 : De renforcer l'attractivité des filières essentielles et d'accroître la mixité dans les parcours.....	34
Préconisation 14 : De structurer des parcours de formation complets et cohérents.....	34
Préconisation 15 : De prendre en compte les capacités du tissu économique local et l'enjeu de mobilité	34
VI. Prospective .....	36
Anticiper les transitions écologique, numérique et démographique du territoire .....	36
Préconisation 16 : Intégrer pleinement la transition écologique dans la planification pluriannuelle de l'offre de formation .....	38
Préconisation 17 : Faire de la compétence numérique incluant l'IA et la cybersécurité une compétence socle pour tous les élèves de la voie professionnelle .....	38
Préconisation 18 : Adapter l'offre de formation aux effets du vieillissement démographique.....	38
Préconisation 19 : Mobiliser les possibilités d'agilité des référentiels.....	38
CONCLUSION .....	39
ANNEXES.....	40
Annexe 1. FOCUS sur quatre filières en mouvement .....	42
1. L'agriculture – Une filière en transition agroécologique .....	42
FICHE ACTION 1 — Adaptation des formations agricoles aux spécificités tropicales et coopération internationale .....	43
FICHE ACTION 2 — Développement de la filière Plantes Aromatiques, Parfum, Médicinales (PAPAM).....	44
FICHE ACTION 3 — Intégration de la transition écologique et de la gestion de l'eau dans les formations ..	45
2. Les Bâtiments et les Travaux Publics (BTP) – Une filière en modernisation technique et énergétique.....	46
FICHE ACTION 1 — Mettre en place une GPEC sectorielle BTP.....	47
FICHE ACTION 2 — Rééquilibrer l'offre de formation BTP (CAP / Bac Pro / BTS) .....	48
FICHE ACTION 3 — Développer la professionnalisation et la modernisation des compétences (BIM, ENR, maintenance réseau).....	49
3. Le tourisme – Une filière en mutation vers l'expérience et le durable.....	50
Préconisation 20. Créer un BTS écotourisme digital .....	50
FICHE ACTION 1 — Développement d'un futur BTS "Écotourisme digital" .....	51
FICHE ACTION 2 : Créer, dans les formations culinaires de niveau CAP, Bac Pro et BTS Hôtellerie-Restauration, une option / module / spécialisation "Cuisine au feu de bois", valorisant : .....	52

4. L'énergie – Une filière stratégique au cœur de la transition et de la souveraineté énergétique .....	54
Deux préconisations fortes émergent de cette analyse :.....	54
1 – Lancer un EDEC “Métiers de l’Énergie – Transition Énergétique”, afin de structurer les parcours, d’anticiper les besoins en compétences et d’accompagner l’évolution des métiers. .....	54
2 – Décliner territorialement le Plan Industrie Verte, afin de doter La Réunion d’un cadre opérationnel, cohérent et lisible pour accélérer la transition industrielle et énergétique, renforcer les compétences locales et sécuriser les filières émergentes.....	54
FICHE ACTION : Créer un EDEC “Métiers de l’Énergie – Transition Énergétique”.....	55
Préconisation 21 : Décliner territorialement le Plan Industrie Verte, afin de doter La Réunion d’un cadre opérationnel, cohérent et lisible pour accélérer la transition industrielle et énergétique, renforcer les compétences locales et sécuriser les filières émergentes. .....	56
FICHE ACTION : Déclinaison territoriale du Plan Industrie Verte .....	56
5. Le Sanitaire et social : une filière clé pour les territoires isolés et le bien-vieillir. .....	57
Préconisation 22 : Mettre en place une expérimentation territoriale dans la zone Nord-Est de La Réunion (Saint-Benoît – Sainte-Rose – Salazie – Plaine-des-Palmistes), afin de tester un module pédagogique innovant dédié à la mobilité douce et à l’intervention en milieu isolé pour les élèves du secteur sanitaire et social.....	57
FICHE ACTION 1. Module innovant “Mobilité douce et intervention en milieu isolé” – Expérimentation Nord-Est.....	57
FICHE ACTION 2 – Structuration d’une filière « Bien vieillir » dans le SPFSP .....	59
Préconisation 23 : Structurer une véritable filière du bien vieillir, dès la formation scolaire professionnelle, pour répondre aux besoins du territoire réunionnais.....	59
Annexe 2. Contribution de la Commission Économie, Emploi et Innovation du CESER de La Réunion sur le Schéma Prévisionnel des Formations Professionnelles sous statut scolaire (SPFSP) 2026-2034 .....	62
Introduction.....	62
1. Faire de la voie professionnelle un levier d’avenir pour les jeunes .....	62
2. GPEC : mieux prévoir pour mieux former.....	63
3. Des diagnostics sectoriels pour aligner les formations sur les réalités économiques .....	63
4. Enseignement supérieur : garantir des passerelles et des ambitions .....	66
Conclusion .....	66
Annexe 3. Bien vieillir à La Réunion : l’affaire de tous et de chacun Contribution de 2025 issue des travaux de la commission « qualité de vie, culture et solidarité » (QCS) .....	68
1. Enjeux de la <i>silver</i> économie .....	68
2. Proposition en lien avec le SPFSP .....	69
3. Conclusion .....	71
SYNTHÈSE DES PRÉCONISATIONS.....	72
GLOSSAIRE .....	73
RÉFÉRENCES .....	74

# **INTRODUCTION**

## INTRODUCTION

---

Depuis la décentralisation de 1983, les Régions jouent un rôle croissant dans la planification des formations professionnelles initiales, rôle consolidé par les lois de 1993, 2009 et 2014 puis par la loi « Avenir professionnel »<sup>1</sup> de 2018, qui a renforcé la gouvernance partagée entre l’État et les Régions.

L’article L.214-1 du Code de l’éducation confie ainsi au Conseil régional l’élaboration du **Schéma Prévisionnel des Formations Scolaires Professionnelles (SPFSP)**, en co-construction avec les autorités académiques et en articulation avec le CREFOP<sup>2</sup>.

Plus récemment, la **Loi pour le plein emploi**<sup>3</sup> (18 décembre 2023) a réorganisé la gouvernance des politiques d’emploi et de formation autour d’un réseau pour l’emploi associant France Travail, les Régions et les acteurs territoriaux, ce qui renforce la nécessité d’une cohérence accrue entre planification scolaire, stratégie économique et insertion professionnelle. L’instruction interministérielle<sup>4</sup> de juillet 2023 a par ailleurs fixé une méthodologie nationale pour la transformation de l’offre de formation (approche par filière et territoire, données partagées, outils tels que la plate-forme Orion<sup>5</sup>).

Le SPFSP n’est pas un dispositif isolé : il est le **résultat d’une construction législative progressive**, alignée sur la volonté nationale de décloisonner l’emploi, l’insertion, la formation et l’orientation, tout en renforçant le rôle des Régions comme pilotes stratégiques

Dans ce contexte, l’élaboration du Schéma des Formations Scolaires Professionnelles pour la période de 2026 à 2034 s’inscrit désormais au cœur d’un cadre législatif renouvelé qui exige une coordination étroite entre Région, État et partenaires socio-économiques, afin d’assurer une offre de formation cohérente, lisible et adaptée aux besoins du territoire.

Ce schéma est un **outil obligatoire**, puisque l’article L.214-1 du Code de l’Éducation **confère explicitement au Conseil régional la responsabilité d’élaborer un schéma** qui définit la structuration générale de l’offre de formation professionnelle initiale sous statut scolaire. **La planification de cette offre professionnelle n’est donc pas un exercice ponctuel, mais un cadre juridiquement prescriptif, qui doit impérativement orienter l’évolution de la carte des formations.** Ainsi, le **SPFSP n’est pas un document d’orientation**, mais la **référence légale qui structure la carte régionale des formations**. En effet, le **Schéma Prévisionnel des Formations Scolaires Professionnelles** devra être soumis pour avis au CREFOP et au CEN. **La carte des formations professionnelles**, quant à elle, constitue la traduction opérationnelle et annuelle de ce schéma : elle décline sur le terrain les orientations du S PFSP en termes d’ouvertures, de fermetures, de rééquilibrages et d’adaptation de l’offre de formation.

Dans son rapport Nouvelle Société Réunionnaise, le CESER a rappelé l’importance de la trajectoire éducative et l’ambition affiché dans sa contribution Faire de La Réunion du Millénaire un Territoire de Défi Educatif. Cette contribution préalable s’inscrit dans la continuité de ces travaux.

Le CESER rappelle qu’à La Réunion, aucun Schéma des Formations Scolaires Professionnelles n’a été adopté depuis plusieurs années, alors même que cet outil constitue la base du pilotage de la carte régionale des formations. Cette absence de cadre partagé a contribué à une planification moins lisible, à des décisions parfois déconnectées des besoins territoriaux et à une articulation incomplète avec les autres schémas régionaux (SRDEII, CPRDFOP, SAR, SRESRI).

---

<sup>1</sup> CREFOP : Comité Régional de l’Emploi, de la Formation et de l’Orientation Professionnelles

<sup>2</sup> CPRDFOP : Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l’Orientation Professionnelles

<sup>3</sup> Loi pour le plein emploi : voir références page 47

<sup>4</sup> Instruction interministérielle de juillet 2023 : voir références page 47

<sup>5</sup> Plate-forme Orion : voir référence page 47

**Le SPFSP, document stratégique, prescriptif et pluriannuel, fixe :**

- les priorités sectorielles (filières à renforcer, filières à reconvertir) ;
- les objectifs territoriaux (équité d'accès, rééquilibrage micro-régional) ;
- les trajectoires de montée en compétences ;
- les enjeux de prospective (transitions écologique, numérique, démographique).

**La carte des formations, traduction annuelle et opérationnelle du SPFSP, traduit ces orientations par:**

- l'ouverture ou la fermeture de sections ;
- les modifications de calibrage des capacités d'accueil
- la transformation ou la spécialisation de formations ;
- la répartition territoriale des capacités d'accueil ;
- l'ajustement des niveaux de qualification (CAP / Bac Pro / Certificat de spécialisation /BTS / FCIL).

Ainsi, le lien entre les deux dispositifs est organique et structurant. Le SPFSP est la référence légale qui structure la carte régionale des formations. Il définit la stratégie, la carte des formations la met en œuvre.

### **Un contexte socio-éducatif marqué par de fortes vulnérabilités**

La Réunion se distingue par un contexte socio-éducatif particulièrement fragile, marqué par une forte proportion d'élèves en difficultés sociales et scolaires. Plus d'un collégien sur deux est scolarisé en REP ou REP+, contre 18 % en France hexagonale. Les indices de position sociale (IPS) sont nettement inférieurs à la moyenne nationale, et le taux de décrochage, notamment dans la voie professionnelle, reste préoccupant. Par ailleurs, à cela s'ajoutent 25 % de jeunes 15 à 29 ans en situation de NEET et environ 115 000 adultes ne maîtrisant pas les compétences clés.

Ces fragilités structurelles ont un impact direct sur les parcours scolaires. L'orientation vers la seconde générale ne concerne que 58 % des élèves, contre 64,5 % en métropole, tandis que la voie professionnelle est nettement surreprésentée (38,3 % des lycéens).

Ce faisceau de vulnérabilités caractérise pleinement ce que le CESER Réunion nomme désormais un "Territoire à Défi Éducatif"<sup>6</sup> : un territoire où l'environnement social, économique, linguistique et géographique rend plus difficile la construction de continuités éducatives, mais où les progrès réalisés pèsent mécaniquement plus fort sur la cohésion sociale et l'avenir des jeunes.

Dans ce cadre, plusieurs déterminants doivent être explicités :

- **Les conditions de vie d'une partie des familles**, marquées par la précarité, les risques psychosociaux, les ruptures familiales.
- **La dimension linguistique** (bilinguisme français-créole, codes scolaires) qui influe sur les apprentissages.
- **La question de la temporalité de l'enfance**, mise en avant récemment par le CESE, qui souligne que les premières années sont décisives : elles structurent les inégalités futures si les politiques publiques n'opèrent pas suffisamment tôt.
- **La géographie insulaire**, avec des micro-régions enclavées et des temps de déplacement importants, entraînant une faible mobilité infra-régionale des élèves.

---

<sup>6</sup> Faire de La Réunion du Millénium un Territoire de défi éducatif » - CESER de La Réunion – octobre 2021

- La région a connu une forte accélération du rattrapage en infrastructures et en services, bouversant profondément la vie quotidienne des Réunionnais et leurs modes de vie. La région Réunion est aussi caractérisée par un taux de chômage important et durable, ce qui a pour conséquence de voir plusieurs générations sans emploi rendant problématiques les projections des jeunes dans l'avenir.
- **La segmentation des parcours**, où se cumulent orientation subie, insuffisances de l'information, et moindre attractivité des filières scientifiques et technologiques.

À cela s'ajoutent des disparités territoriales très marquées, visibles dans les taux de décrochage, les flux d'orientation ou la disponibilité des stages en milieu professionnel. Certaines microrégions – Nord-Est, les hauts de l'Ouest, Sud sauvage – cumulent isolement, faibles opportunités économiques locales et difficultés d'accès aux plateaux techniques.

Dans un contexte où les élèves ont une réelle difficulté à sortir de leur environnement proche, et à avoir une scolarité fluide, il est fondamental de penser un schéma qui intègre la facilitation par la levée des freins certes mais aussi par une analyse de leurs besoins : proximité et diversification des formations, accessibilité des lieux de stage, ..., afin de favoriser l'épanouissement et l'insertion des jeunes.

Cette situation renforce la nécessité d'un schéma de formation qui ne se limite pas à ajuster des capacités d'accueil, mais qui intègre une lecture systémique des déterminants éducatifs : continuités scolaires, transversalités entre filières, vulnérabilités sociales, réalités territoriales et équité d'accès.

Plusieurs CESER hexagonaux (Hauts-de-France, Grand Est, Normandie) ont documenté des situations de vulnérabilité scolaire ; **La Réunion présentant un degré d'intensité et de cumul supérieur**, l'élaboration de ce SPFSP nécessite donc une planification plus fine, plus territorialisée et plus étayée par les acteurs sociaux et économiques.

Dans notre territoire, la **formation professionnelle demeure un levier essentiel de réduction des inégalités**, mais elle ne peut jouer ce rôle que si :

- elle sécurise les parcours des plus fragiles,
- elle redonne de l'attractivité aux filières professionnelles,
- elle assure une continuité Bac → BTS plus certaine,
- elle répond aux besoins économiques locaux et anticipe la nécessité de mobilité géographique pour ouvrir des perspectives concrètes d'insertion.

Aussi, le CESER salue donc l'initiative du Conseil régional d'élaborer un SPFSP (Schéma Prévisionnel des Formations Scolaires Professionnelles). Il encourage la collectivité régionale à poursuivre une concertation large dans cet objectif. Cette démarche offre l'opportunité de rétablir une gouvernance structurée, cohérente et alignée sur les enjeux économiques, démographiques et sociaux du territoire afin d'en assurer l'élaboration et l'évaluation partagées.

Le CESER souligne la qualité du document proposé par le Conseil régional, particulièrement riche en informations tant au niveau du diagnostic global que pour chacune des filières étudiées.

**I.**

**REMARQUES  
GÉNÉRALES SUR  
LE SPFSP**

## I. Remarques générales sur le SPFSP du Conseil régional

---

### 1. Le contenu du document

Le projet présenté par le Conseil régional constitue un diagnostic socio-éducatif initial de La Réunion et un outil de planification de l'offre de formation scolaire professionnelle à horizon 2034, avec des perspectives jusqu'en 2050.

Il rassemble des éléments démographiques détaillés, des indicateurs d'orientation, de réussite et de décrochage, une analyse des filières (CAP, baccalauréat professionnel, BTS, Licence), une lecture territoriale par micro-régions, ainsi qu'un cadrage articulé au SRDEII, au projet académique et aux réformes nationales.

**À ce stade, le CESER relève que ce schéma repose sur des bases robustes mais gagnerait à mieux expliciter les arbitrages attendus et les priorités stratégiques.**

**La cohérence globale serait renforcée par une articulation plus fluide entre le diagnostic, les enjeux, les leviers et les décisions opérationnelles.**

#### a) Les forces du document

Le projet du Conseil régional se distingue par une grande rigueur statistique, fondée sur un croisement systématique de sources fiables telles que l'Éducation nationale, l'INSEE et RPC. La méthodologie retenue pour les projections est clairement exposée, combinant analyse des flux, extrapolations et scénarios démographiques de manière cohérente. Enfin, la territorialisation de l'analyse est pertinente et permet de situer précisément les dynamiques locales, ce qui renforce la qualité des préconisations.

De surcroît, ce SPFSP est constitué d'une base d'informations riche et structurée : orientation, résultats scolaires, IPS, pressions d'inscription, poursuite d'études, projections démographiques et sectorielles. Il affiche la volonté de cohérence avec les grandes politiques publiques : SRDEII, réforme des lycées professionnels, démarches de GPEC-T existantes, et donne une vision territoriale fine par micro-régions et établissements.

Les enjeux prioritaires — mixité sociale, prévention du décrochage, filières en tension — y sont clairement identifiés.

**Ces choix méthodologiques sont cohérents avec les pratiques recommandées par plusieurs CESER (Nouvelle-Aquitaine, Bretagne, Grand Est), qui insistent également sur l'importance du croisement des données par filières, de la territorialisation et de la concordance entre diagnostics et arbitrages.**

#### b) Les limites observées

Malgré sa solidité, le diagnostic gagnerait à une synthèse plus opérationnelle :

- Le passage du constat aux arbitrages reste encore trop implicite.  
Une chaîne logique renforcée (Diagnostic → Enjeux → Leviers → Arbitrages → Indicateurs) améliorerait la lisibilité du schéma.
- Certaines données gagneraient à être davantage contextualisées : les comparaisons avec l'Hexagone sont à manier avec prudence, du fait de réalités sociodémographiques très différentes.
- Les capacités d'accueil et les ressources humaines (plateaux techniques, enseignants spécialisés) mériteraient une analyse opérationnelle plus précise.
- Les dynamiques émergentes (*silver* économie, transitions énergétique, numérique et écolo-gique) gagneraient à être davantage structurées comme filières d'avenir.

Ces limites ne remettent pas en cause la qualité du diagnostic initial mais indiquent des leviers d'amélioration pour renforcer l'efficacité stratégique du schéma.

De plus, pour le CESER, les ajouts suivants, au regard du Territoire à Défi Éducatif, seraient pertinents :

- Une meilleure lecture des déterminismes scolaires et sociaux, qui impactent fortement l'orientation ;
- Une nécessité d'intégrer les spécificités linguistiques, culturelles et socio-économiques dans la construction des parcours ;
- Un besoin de renforcer les approches territorialisées, essentiel pour un territoire où les contraintes géographiques pèsent fortement sur la mobilité et l'accès aux formations ;
- Une attention accrue aux transitions entre collège → lycée → BTS → Licence Pro, enjeu identifié dans plusieurs régions mais plus crucial encore à La Réunion.

## 2. La perspective de l'élaboration de la carte des formations

À La Réunion, la carte des formations a été longtemps influencée par les orientations successives des décideurs. L'offre actuelle résulte parfois de choix insuffisamment analysés, de décisions unilatérales ou d'une méconnaissance des réalités territoriales, pouvant aller jusqu'à compromettre les objectifs du service public d'éducation. Sur le territoire, l'offre de formation professionnelle et de CFA privés a été exponentielle.

Le CESER estime que, dans un territoire marqué par la pauvreté, la priorité doit aller aux formations qualifiantes et gratuites plutôt qu'à la multiplication des formations payantes ou de faible niveau de certification, lors des décisions d'ouverture ou de fermeture de sections.

Avec l'entrée en vigueur en 2023 de la réforme des lycées professionnels, la transformation de la carte des formations professionnelles initiales et son lien avec les autres stratégies régionales via le SPFSP se sont densifiées.

De plus, des dispositifs tels que la coloration des diplômes professionnels et les spécialisations (ancienne mention complémentaire) permettent une meilleure agilité des formations, permettant ainsi d'améliorer la préparation des jeunes aux secteurs qui recrutent sur le territoire.

### a) Les secteurs stratégiques du Conseil régional

En effet, la force d'un SPFSP est aujourd'hui de fournir un **diagnostic multidimensionnel**, qui permet d'éclairer la carte des formations. Il devrait également identifier les secteurs stratégiques en cohérence avec :

- le **SRDEII** (économie bleue, transition énergétique, numérique, tourisme durable),
- le **CPRDFOP** (filières en tension, prospective compétences),
- le **SRESRI** (continuité Bac-3/Bac+3, recherche-innovation),
- le **SAR** (égalité territoriale).

La carte des formations doit ensuite traduire ces priorités par :

- des ouvertures ciblées,
- des fermetures progressives,
- des colorations locales,
- des parcours complets jusqu'au Bac+2/Bac+3.

## b) La réalité réunionnaise

Or, à la Réunion, l'élaboration de ce SPFSP se fait dans un contexte particulier : l'ensemble des contrats de filière du SRDEII ne sont pas signés et devront être complétés par des démarches de GPEC. Le CPRDFOP est en cours d'adoption. La gouvernance du SRESRI soit s'installer et le SAR est également en cours de finalisation. Le SPFSP devra donc être encore amendé.

La « coloration » des formations permet d'intégrer des composantes spécifiques à un secteur d'activités dans le cadre de référentiel et des programmes existants. Le CESER regrette que la mobilisation de ce dispositif reste faible dans ce SPFSP (seules deux colorations sont envisagées), alors qu'il permet une adaptation rapide aux enjeux du territoires et aux transitions en cours.

Enfin, **l'absence de précision de l'instance de gouvernance**, des moyens alloués ainsi que d'indicateurs de suivi et d'impact limitent la capacité à objectiver les propositions et à en mesurer pleinement l'efficience et la faisabilité.

**Toutefois, le CESER salue la volonté du Conseil régional de faire de ce SPFSP un document stratégique évolutif, appelé à s'enrichir tout au long de la période 2026-2034, afin de guider efficacement la politique régionale de formation professionnelle en milieu scolaire.**

## c) La lisibilité du document comme futur outil du SPRO

Le CESER s'interroge sur le périmètre de certaines formations, en particulier celles relevant des métiers d'art. Si ces métiers s'inscrivent naturellement dans des champs professionnels spécifiques (travail du bois, du métal, etc.), leurs contenus nécessitent toutefois de prendre en compte une dimension de créativité, de technicité et un « esprit métier » qui leur sont propres. Ces diplômes offrent également la possibilité d'intégrer des colorations locales — comme la broderie de Cilaos ou les chapeaux de paille de Salazie — tout en ouvrant l'accès à des techniques plus récentes, élargissant ainsi les outils créatifs proposés aux jeunes en formation. Les métiers d'art pourraient ainsi constituer un périmètre cohérent pour la labellisation d'un lycée des métiers et, à terme, pour la création d'un Campus dédié.

Le CESER suggère également d'identifier clairement les formations liées aux transitions énergétiques, écologiques et numériques. Les formations professionnelles initiales en lien avec les transitions énergétique, écologique et numérique sont, aujourd'hui, dispersées dans plusieurs champs métiers (énergie, électronique, informatique, propriété, gestion et traitement des déchets...). Même s'il n'est pas possible d'extraire les contenus des diplômes de leur domaine professionnel d'origine, il est essentiel d'en offrir une lecture structurée et compréhensible afin d'aider les élèves en phase d'orientation à identifier clairement les parcours liés à ces transitions.

**II.**

**LA GOUVERNANCE**

**DU SPFSP ET L'ÉVALUATION**

**AU SEIN DU CREFOP**

## II. La Gouvernance et l'évaluation du SPFSP

---

### 1. La gouvernance du SPFSP au sein du CREFOP

Le CESER souligne que la gouvernance du Schéma prévisionnel des formations scolaires professionnelles (SPFSP) s'inscrit dans un cadre législatif marqué par une répartition complexe des compétences entre l'État, les Régions et les instances de concertation.

Cette répartition des compétences dans le domaine de la formation professionnelle depuis les réformes successives (loi NOTRe de 2015, loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel de 2018, réforme de la voie professionnelle de 2023) souligne que les Régions disposent d'une compétence centrale dans la **carte régionale des formations professionnelles initiales**, tandis que l'État demeure responsable des objectifs pédagogiques nationaux, des référentiels et des personnels.

De plus, le CESER rappelle que non seulement le Conseil régional assure un pilotage stratégique de la formation professionnelle initiale mais il définit également en concertation avec l'État, la **carte régionale des formations**, et prend en charge la **construction, la rénovation et l'équipement des lycées**, notamment les plateaux techniques. Il veille aussi à renforcer les **liens entre établissements, entreprises et branches professionnelles** et contribue aux actions régionales d'information sur les métiers dans le cadre du SPRO.

Ces orientations s'inscrivent dans le cadre du **CREFOP (Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelles)**, instance de concertation réunissant l'État dont l'Académie, la Région, les partenaires sociaux et les acteurs socio-économiques. Le CREFOP permet de **coordonner les stratégies régionales**, d'assurer la cohérence entre formation, emploi et orientation, et de soutenir la mise en œuvre d'une offre de formation adaptée aux besoins du territoire.

En effet, le rapport<sup>7</sup> de l'Inspection Générale de l'Éducation, du Sport et de la Recherche (IGÉSR) indique que : *Chaque année, après accord de l'autorité académique, la région arrête alors la carte régionale des formations professionnelles initiales hors apprentissage... La carte est alors mise en œuvre par la région et par l'État dans l'exercice de leurs compétences respectives, notamment celles qui résultent de l'article L. 211-2 du code de l'éducation qui prévoit que chaque année, les autorités compétentes de l'État arrêtent la structure pédagogique générale des établissements d'enseignement du second degré en tenant compte du schéma prévisionnel des formations et de la carte des formations professionnelles initiales.*

Ce rapport de l'Inspection Générale de l'Éducation, du Sport et de la Recherche (IGÉSR) met aussi en évidence l'existence d'une gouvernance « complexe, stratifiée et parfois peu lisible » au sein de l'Education Nationale.

Celle-ci repose aujourd'hui sur trois niveaux :

- national, avec la DGESCO<sup>8</sup> et le ministère de l'Éducation nationale ;
- régional académique, via le recteur, la DRAFPIC<sup>9</sup>, la DRAIO<sup>10</sup> et les corps d'inspection ;
- local, avec les EPLE<sup>11</sup>, les chefs d'établissement et les bassins d'emploi.

---

<sup>7</sup> Rapport IGÉSR n° 20-21-059A, intitulé « Les conventions d'échange de données entre les académies et les collectivités territoriales : état des lieux, pratiques et préconisations » (paru en octobre 2022, publié officiellement le 30/01/2023)

<sup>8</sup> DGESCO : Direction Générale de l'Enseignement Scolaire

<sup>9</sup> DRAFPIC : Délégation Régionale Académique à la Formation Professionnelle Initiale et Continue

<sup>10</sup> DRAIO : Délégation Régionale Académique à l'Information et l'Orientation

<sup>11</sup> EPLE : Etablissement Public Local d'Enseignement.

Cette stratification conduit fréquemment à des procédures parallèles, redondantes ou peu coordonnées, déjà relevées par l'IGÉSR : multiplicité des avis (CAEN<sup>12</sup>, CREFOP, commissions techniques), lourde comitologie, parcours des dossiers peu visible et risque d'uniformisation excessive des arbitrages académiques au détriment des besoins territorialisés<sup>13</sup>.

De plus, l'IGÉSR affirme que le **CREFOP** est mobilisé, dans les échanges entre les académies et les collectivités territoriales, **principalement comme instance d'information**, et non comme outil de co-construction stratégique ou d'arbitrage.

Le CESER identifie, de ce fait, plusieurs fragilités telles que :

- Le risque de déconnexion économique, si les données de l'emploi, des branches et des OPCO ne sont pas intégrées systématiquement ;
- La faible articulation entre les différents schémas régionaux (SRDEII, CPRDFOP, SRESRI, SAR), pourtant tous dotés d'enjeux convergents ;
- Le manque d'intégration des enjeux territoriaux (mobilité, enclavement, démographie scolaire, géographie des besoins) ;
- La désynchronisation entre formation scolaire professionnelle, apprentissage et formation professionnelle continue ;
- La faible lisibilité du circuit de décision pour les établissements et les entreprises.

Le CESER considère que la volonté du Conseil régional d'assurer un bon fonctionnement du CREFOP et de ses commissions et de l'utiliser, est primordiale à une efficacité du futur SPFSP.

De plus, la mise en œuvre de la Loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi, en réorganisant la gouvernance de l'emploi autour d'un réseau territorial entre Etat, Région, EPCI, Communes et partenaires sociaux crée une opportunité de mieux articuler formation scolaire, insertion, montée en qualifications et besoins des entreprises — à condition que cette nouvelle architecture soit pleinement intégrée dans la construction du SPFSP.

En effet, dans le CREFOP, ce réseau territorial articule les actions en faveur de l'emploi au niveau régional au sein du Comité Régional Pour l'Emploi (CRPE) et celles des Comités Locaux Pour l'Emploi (CLPE) déployées dans les quatre micro-régions. Cette articulation favorise la connaissance des créations d'emplois et des besoins en compétences au plus près des acteurs économiques et de leur localisation géographique.

---

<sup>12</sup> CAEN : *Conseil Académique de l'Éducation Nationale*

<sup>13</sup> Rapport IGÉSR n° 20-21-059A

## RAPPEL : nouvelle gouvernance

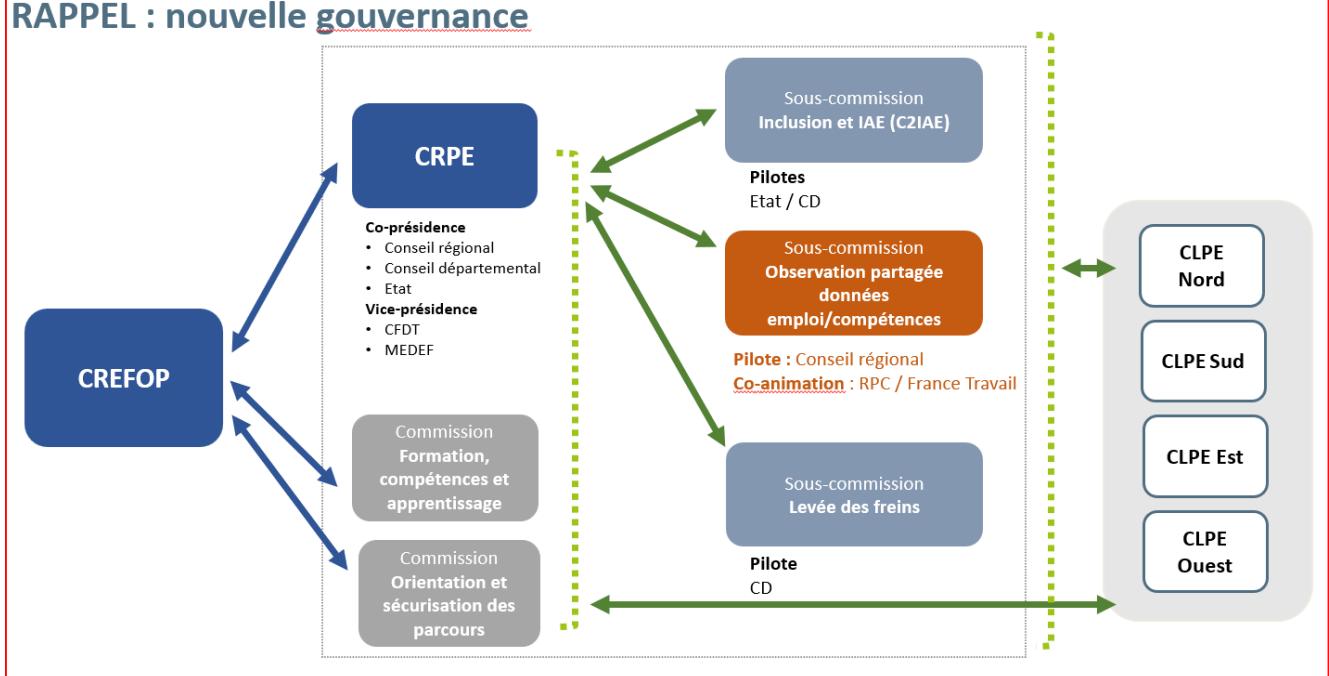


Figure 1 : RAPPEL nouvelle gouvernance - Source : Réunion Prospective Compétences - 2025

Dans ce contexte, le CREFOP doit devenir l'instance centrale de co-pilotage du SPFSP et la carte des formations.

## 2. L'évaluation de la politique publique

Le CESER réaffirme la nécessité d'évaluation de toute politique publique. Pour cela, il est impératif d'en assurer le pilotage.

Pour un pilotage efficace, il conviendrait de systématiser les trois niveaux d'évaluation attendus dans les démarches éducatives structurées :

- **évaluation ex ante** : capacité d'anticipation, identification des effets attendus par filière et par territoire ;
- **évaluation in itinere** : suivi annuel des trajectoires, des flux, des saturations, des réorientations et des coûts ;
- **évaluation ex post** : mesure de l'impact réel sur l'employabilité, la création d'emplois locaux, les mobilités sociales et la cohésion territoriale.

Ces éléments renforcent la redevabilité et permettent un pilotage territorial opérationnel, conformément aux standards de gouvernance recommandés par les autorités publiques.

Dans cet objectif, un pilotage par la donnée offre l'opportunité d'utiliser des informations fiables, objectivées et régulièrement actualisées afin de motiver la prise de décision sur des éléments tangibles plutôt que sur des perceptions.

### 3. Un pilotage par la donnée

#### **a) Enrichir les données de diagnostic**

Le pilotage par la donnée dépend avant tout de la capacité à la collecter et à l'analyser. Aussi, pour le CESER, un travail collaboratif devra être initié entre le Conseil régional, le Rectorat, Réunion Prospective Compétences (RPC) en ce sens.

Certains indicateurs gagneraient à être intégrés pour affiner le diagnostic :

- Le taux de redoublement en 3ème faute de place dans la filière demandée
- Le suivi de cohorte. Exemple : première année de CAP, les 80 % de poursuite annoncés en seconde année ne permettent pas l'accès au taux de réussite entre entrants en CAP et réussite à l'examen, sans extraction spécifique du Rectorat.
- Le taux d'abandon par filière
- Le taux de réussite à l'examen
- Les flux détaillés entre statut scolaire et apprentissage (→ contrat d'apprentissage (CA), arrêt du CA→ école ...) ; Les flux internes (réorientation tardive de seconde générale vers la voie professionnelle) modifient fortement les taux d'abandon et doivent être intégrés.
- La capacité réelle des plateaux techniques
- Le nombre d'élèves à besoins particuliers intégrés en formation professionnelle, faute de places en Institut Médico-Éducatif (IME) et en Institut Thérapeutique, Éducatif et Pédagogique dans les (ITEP) suffisants : cette situation spécifique doit apparaître dans le diagnostic.
- Le taux d'insertion professionnelle par diplôme
- Le taux d'adéquation entre formation et emploi selon les zones géographiques.

#### **b) Définir et consolider les données de pilotage**

De plus, afin d'assurer un pilotage efficace du SPFSP, un tableau d'indicateurs structurants est essentiel.

Pour exemple, les indicateurs suivants pourraient être retenus :

##### **Indicateurs liés aux parcours scolaires**

- taux de réussite par filière
- taux d'abandon / de rupture, en particulier en CAP 1re année
- taux de poursuite d'études (notamment Bac pro → BTS / Bac+1)
- taux d'accès aux spécialités demandées (pression à l'entrée)

##### **Indicateurs d'insertion professionnelle**

- taux d'insertion à 6 mois / 12 mois
- taux d'adéquation emploi/formation par microrégion
- taux de tension dans les métiers formés

##### **Indicateurs territoriaux**

- répartition géographique de l'offre et des effectifs
- taux de couverture par bassin
- saturation des plateaux techniques

##### **Indicateurs de pilotage qualitatif**

- partenariats entreprises / campus des métiers
- nombre de places faisant l'objet de colorations de formations
- nombre de formations correspondant aux métiers du SRDEII
- nombre de formation correspondant aux métiers d'avenir/ transitions

- attractivité des filières
- mixité filles/garçons
- suivi des publics fragiles (SEGPA, prépa-métiers, élèves à besoins particuliers)

#### Indicateurs de gouvernance

- nombre de réunions du comité de pilotage opérationnel
- nombre de mise à jour de taux du transformation (addition création et suppressions de formation)
- nombre d'indicateurs collectés

Le CESER invite la collectivité régionale à actualiser le SPFSP dès que des données nouvelles apparaissent (évolution démographique, nouvelle réforme au sein de l'éducation nationale impactant la formation professionnelle scolaire, structuration des campus et lycées des métiers).

#### c) Faire le lien entre le SPFSP et les données emploi/compétences

La sous-commission observation partagée données emploi/compétences du CRPE au sein du CREFOP, installée le 20 novembre 2025, a pour objectifs de :

- Construire une vision commune des dynamiques emploi-compétences à l'échelle régionale et infra-régionale en lien avec les besoins du territoire et les attentes des publics (lecture partagée du territoire avec une cohérence et complémentarité des observatoires en évitant la redondance des études et en favorisant la mutualisation des ressources et outils produits (CLPE, Région, DEETS, France Travail, RPC, etc.).
- S'inscrire dans la déclinaison du CPRDFOP 2025-2030 issu de la concertation au sein du CREFOP
- Fournir des éléments d'aide à la décision aux décideurs et aux instances du CREFOP et du CRPE
- Diffuser et partager la vision commune des dynamiques emploi-compétences à l'échelle régionale et au niveau national (irriguer les observatoires de branche nationaux)

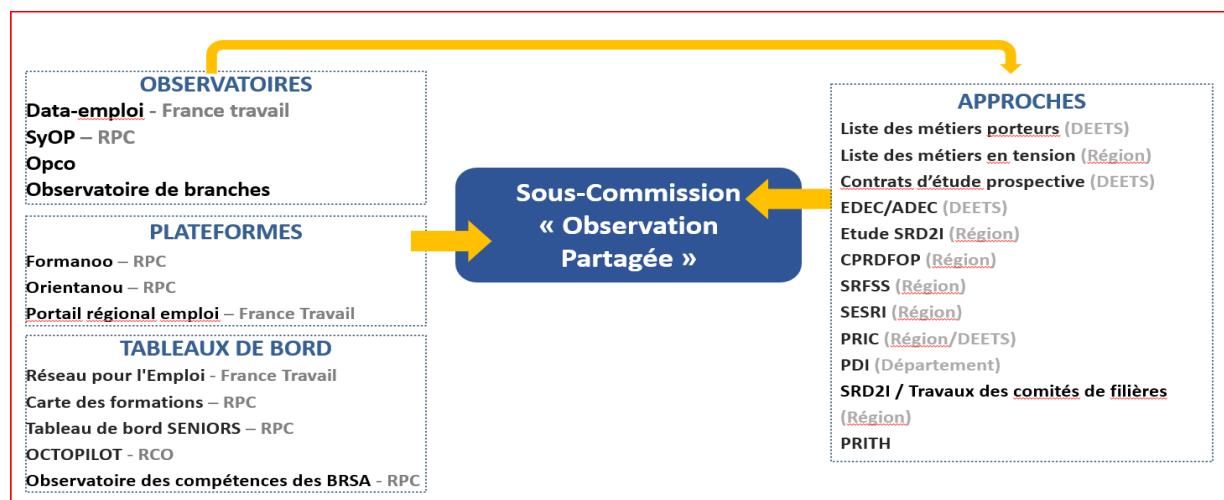


Figure 2. Source : Réunion Prospective Compétences - 2025

Elle sera alimentée par différents observatoires et tableau de bord, diverses plateformes et approches. Articuler la formation professionnelle scolaire avec les données communiquées au sein de cette sous-commission « observation partagée » offrirait au Conseil régional la possibilité de disposer du lien emploi -compétences et de bénéficier de cette vision commune.

#### Préconisations du CESER

Le CESER considère que le CREFOP doit être le lieu de co-construction des ouvertures et fermetures des actions et que l'usage des données emploi-compétences de la sous-commission « observation partagée » est une condition explicite de validation des évolutions de la carte des formations.

Afin de garantir un pilotage efficace du SPFSP, cohérent avec le cadre législatif et les attentes du territoire, le CESER formule les préconisations suivantes :

### **Préconisation 1 : Renforcer le rôle du CREFOP comme instance de gouvernance du SPFSP**

Le CESER propose :

- d'attribuer au CREFOP un rôle de co-construction du schéma
- de créer en lien avec la commission Formation/Compétences/Apprentissage, une sous-commission dédiée au SPFSP et à la carte des formations professionnelles en charge du pilotage / guichet de coordination Etat-Région pour le dépôt, l'analyse et le suivi des demandes d'ouverture ou de fermeture de sections
- d'utiliser le CREFOP comme plateforme de cohérence entre SRDEII, CPRDFOP, SRESRI et SPFSP.
- doter le comité de pilotage d'une tableau de bord d'indicateurs de suivi et d'impacts
- d'intégrer une analyse explicite de l'articulation entre scolaire public, CFA académiques et CFA privés.

### **Préconisation 2 : Associer pleinement les acteurs à la gouvernance du SPFSP**

Les retours d'établissements montrent que certaines décisions (labels, ouvertures/fermetures) ont été prises sans coordination territoriale : cette situation doit être corrigée.

Le CESER recommande d'inclure dès l'amont :

- les chefs d'établissement, inspecteurs, enseignants,
- les Campus des métiers,
- les collectivités locales et intercommunalités (pour les enjeux de mobilité et d'aménagement),
- les branches professionnelles, chambres consulaires et OPCO,

Cette concertation renforcée permettra d'ancrer les décisions dans les réalités territoriales et sectorielles.

### **Préconisation 3 : Renforcer l'appui sur les données sectorielles et territorialisées**

Afin de consolider le pilotage, le CESER préconise de mobiliser systématiquement les données :

- les observatoires sectoriels (santé, tourisme, numérique...),
- La sous-commission « Observation partagée données Emploi-Compétences » du CREFOP.

III.

**ARTICULATION DU SPFSP  
AVEC LES SCHÉMAS  
ET DOCUMENTS STRATÉGIQUES  
RÉGIONAUX**



### III. Articulation du SPFSP avec les schémas et documents stratégiques régionaux

---

Le CESER souligne que le **Schéma Prévisionnel des Formations Scolaires Professionnelles (SPFSP)** constitue un outil structurant de pilotage éducatif, à l'interface de plusieurs politiques publiques régionales.

À ce titre, il doit impérativement s'articuler avec les principaux documents stratégiques de la Région :

- le **SRDEII** (Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation – août 2022),
- le **SRESRI** (Stratégie régionale de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation – juin 2025),
- le **CPRDFOP** (Contrat de Plan Régional des Formations et de l'Orientation Professionnelles) en cours d'adoption.
- le **SAR** (Schéma d'aménagement régional, révisé en 2011 et en cours d'actualisation depuis 2023).

L'analyse du diagnostic SPFSP met en évidence plusieurs enjeux majeurs qui nécessitent une cohérence renforcée entre ces documents :

#### 1. Une trop faible intégration des réalités territoriales

Le diagnostic SPFSP souligne un déséquilibre géographique notable de la localisation des formations professionnelles scolaires : surconcentration dans l'Ouest, déficits dans le Sud et les Hauts. Ces implantations ne prennent pas assez en considération les lieux d'habitations et les conditions de mobilité des élèves, entraînant des conséquences préjudiciables à leur réussite.

Le CESER constate une faible articulation historique entre les politiques d'aménagement issues du Schéma d'Aménagement Régional (SAR) et la planification des formations scolaires professionnelles.

Le SAR (révisé en 2011 - révision engagée en 2023 en cours vise à :

- réduire les inégalités territoriales,
- renforcer les polarités secondaires,
- soutenir les territoires enclavés (Hauts, Est, Sud sauvage).

Or le diagnostic SPFSP démontre qu'en matière d'offre de formation sous statut scolaire :

- certaines filières sont absentes de micro-régions entières,
- les zones enclavées (Salazie, Plaine-des-Palmistes, Sainte-Rose) restent insuffisamment pourvues
- les zones déjà attractives sont privilégiées, aggravant les disparités.

Le CESER considère que l'articulation SPFSP–SAR doit devenir structurelle, en intégrant les enjeux d'équilibre territorial et de mobilité dans la stratégie régionale. L'équilibre de la carte des formations doit devenir un levier explicite de la mise en œuvre du SAR, au même titre que les infrastructures de transport ou les équipements publics.

## 2. Des formations professionnelles insuffisamment alignées avec les besoins économiques

Le SRDEII identifie plusieurs secteurs économiques prioritaires : numérique, agroalimentaire, bâti tropical, énergie renouvelable, économie bleue et tourisme ; ainsi que des filières émergentes : l'aéronautique, le « care », les industries culturelles et créatives.

Le SPFSP montre que l'offre actuelle de formation professionnelle sous statut scolaire présente des indispensables besoins d'ajustement avec ces orientations économiques de la Région Réunion.

De surcroît, plusieurs éléments du diagnostic montrent des inadéquations entre niveaux de diplômes et attentes des employeurs et des filières :

- Certains diplômes bac+2 ne correspondent plus à des emplois réels (ex. enveloppe du bâtiment),
- L'absence ou le retard d'équipements structurants (ex. lycée du tourisme) a freiné le développement de filières prioritaires.
- Des métiers porteurs (soudure, menuiserie d'agencement, bois) ont été fragilisés par des choix d'implantation incohérents.

## 3. Une montée en qualification insuffisante au regard des objectifs du SRESRI

Le SRESRI insiste sur le continuum bac-3/bac+3 et la sécurisation des parcours.

Or, le diagnostic du SPFSP met en évidence :

- Un taux de poursuite post-bac insuffisant,
- Des passerelles encore limitées entre voie professionnelle, apprentissage et enseignement supérieur,
- Une faible articulation avec les besoins de recherche appliquée territoriale (tourisme durable, santé publique tropicale, alimentation durable, climat et biodiversité).
- Un continuum Bac pro → BTS encore trop fragile

Le taux de poursuite en BTS après un baccalauréat professionnel reste faible, et l'offre de BTS ne répond pas toujours aux prolongements attendus des CAP et BAC professionnels existants. Plusieurs CESER métropolitains ont souligné ce phénomène dans leurs propres territoires, mais son impact est plus marqué à La Réunion, où le marché du travail est moins diversifié et où la qualification des jeunes conditionne directement l'accès à l'emploi.

Le CESER rappelle également le taux d'échec récurrent et préoccupant des bacheliers issus de la voie professionnelle inscrit à l'Université de la Réunion. Ce décrochage massif impose une construction beaucoup plus robuste des passerelles Bac pro → BTS → Licence pro, afin d'assurer une réelle sécurisation vers les qualifications de niveau 5 et 6 favorisant ainsi l'accès à l'emploi sur l'île.

## 4. Une cohérence indispensable avec le CPRDFOP

Bien que le CPRDFOP ne soit pas encore finalisé, sa partie diagnostic met également en évidence :

- de fortes tensions de recrutement dans les secteurs du soin, de la petite enfance, de l'aide à domicile, des métiers de bouche, de l'hôtellerie, du bâtiment et des mobilités,
- des enjeux importants en matière d'insertion et de sécurisation des parcours,
- la nécessité de renforcer les plateaux techniques et de développer l'innovation pédagogique.

La cohérence entre le CPRDFOP et SPFSP constitue un enjeu majeur de la gouvernance régionale de la formation professionnelle. Elle se justifie par la nécessité d'assurer une vision globale et intégrée de la formation professionnelle, de garantir une meilleure adéquation entre besoins économiques et offre de formation, d'harmoniser les décisions d'ouvertures et fermetures de formations professionnelles ; et de favoriser la complémentarité entre voie scolaire, apprentissage (CFA privés, CFA académiques), et formation continue.

Le CESER souhaite que cette cohérence soit vérifiée par des indicateurs partagés, opposables lors des décisions d'évolution de la carte.

### Préconisations du CESER

Pour assurer une articulation efficace du SPFSP avec les schémas régionaux, le CESER formule les préconisations suivantes :

#### **Préconisation 4 : Faciliter la coopération entre les instances de gouvernance des différents schémas stratégiques<sup>14</sup>**

Le CESER recommande la mise en place d'une instance de coordination dédiée à la cohérence des schémas : SRDEII, SAR, SPFSP, CPRDFOP, SRESRI et SPFSP. Il préconise l'élaboration d'une note annuelle de cohérence inter-schémas (SRDEII, CPRDFOP, SRESRI, SAR, SPFSP), visant une meilleure lisibilité de l'équilibre territorial, de l'adéquation emploi-formation et de l'accès renforcé aux niveaux Bac+.

Enfin, cette coordination permettra de garantir une cohérence globale des politiques d'aménagement du territoire, de développement économique, d'enseignement supérieur et de recherche et d'orientation et de formations professionnelles aussi bien initiales que continues.

#### **Préconisation 5 : Tenir compte des réalités territoriales dans l'élaboration du SPFSP**

Le CESER invite à :

- éviter les fractures territoriales
- adapter l'offre aux spécificités locales (milieu rural, urbain, littoral, montagne, outre-mer) en prenant en compte les enjeux de mobilité
- proposer dans les cirques des diplômes liés à leur développement économique (tourisme, métiers d'art) et envisager des innovations pédagogiques spécifiques et une mutualisation des locaux (collège/lycée)

#### **Préconisation 6 : Ajuster le SPFSP aux besoins de compétences des filières du SRDEII**

Le CESER préconise :

- d'ajuster l'offre de formation scolaire professionnelle aux **filières stratégiques et émergentes régionales**
- de renforcer les **parcours complets de formation**, en intégrant l'apprentissage et l'enseignement supérieur.

---

14 Avis du CESER sur le SRESRI 2025/2035 – juin 2025

- de regrouper la filière économie bleue de manière cohérente plutôt qu'éclatée dans plusieurs catégories

### **Préconisation 7 : Articuler le SPFSP avec le futur CPRDFOP pour permettre une stratégie régionale intégrée orientation et formation professionnelle tout au long de la vie**

Le CESER préconise :

- Un renforcement d'un pilotage du CPRDFOP et du SPFSP par le CREFOP
- Un diagnostic commun avec des indicateurs partagés
- Une définition des priorités régionales convergentes : secteurs stratégiques, métiers émergents ou en tension, enjeux territoriaux
- Une territorialisation cohérente de l'orientation et de l'offre de formation tout au long de la vie
- Une harmonisation des outils et investissements (locaux, plateaux-techniques, outils pédagogiques ...).

### **Préconisation 8 : Renforcer les passerelles avec l'enseignement supérieur en cohérence avec le SRESRI**

Le CESER recommande :

- de développer des BTS, mentions complémentaires (spécialisation) et licences professionnelles alignées avec les besoins territoriaux,
- de renforcer les liens entre lycées professionnels, IUT et Université
- de soutenir des parcours de spécialisation dans les domaines émergents : santé tropicale, transition écologique, tourisme durable, numérique, agroalimentaire.
- de développer les certifications de spécialisation postbac pro (grand âge, handicap) plutôt que de spécialiser trop tôt les jeunes en CAP.

**IV.**

**ENJEUX**

**DÉMOGRAPHIQUES**

**ET TERRITORIAUX**

## IV. Enjeux démographiques et territoriaux spécifiques

---

### 1. Des évolutions démographiques des effectifs significatives

Les projections à l'horizon 2034 montrent une démographie scolaire en reconfiguration marquée par :

- Une baisse progressive des effectifs en voie générale et technologique ( $\approx -2\ 700$  élèves),
- Un maintien, voire une légère augmentation des effectifs en baccalauréat professionnel (+356),
- Une stabilité des effectifs en CAP,
- Le maintien indispensable d'un vivier alimentant les BTS, dont 75 % des entrants proviennent des bacs technologiques et professionnels.

Ces tendances démographiques rendent indispensable une gestion précise des capacités de formation et une répartition cohérente des infrastructures à venir. Elles montrent aussi que la voie professionnelle restera un pilier quantitatif du système éducatif réunionnais, ce qui impose un effort accru de qualité et d'attractivité.

Si les projections démographiques du document apparaissent solides, le CESER regrette des dimensions opérationnelles encore insuffisamment analysées. Ainsi, le SPFSP ne détaille pas la disponibilité et la saturation des plateaux techniques, les besoins en enseignants spécialisés ou encore, la cohérence entre implantations actuelles et zones de tension démographique.

### 2. Une démographie à analyser au prisme territorial

Selon le diagnostic, à l'horizon 2050, l'ensemble des effectifs lycéens devrait se stabiliser autour de 34 000 élèves, avec des variations marquées selon les microrégions : baisse dans l'Ouest et le Sud, stabilité dans l'Est, hausse modérée dans le Nord. Ces dynamiques différencieront appellent une lecture fine de la carte des formations et une approche territorialisée.

Le diagnostic mentionne la nécessité d'un « nouveau lycée du Port », sans les contenus de formation ce qui ne permet pas de mesurer la contribution réelle de ce projet à l'équilibre entre micro-régions.

Or, comme évoqué précédemment, le CESER constate que le SPFSP met en exergue des disparités territoriales de l'offre de formation professionnelle sous statut scolaire :

- Une forte concentration dans l'Ouest et le Nord ;
- Une moindre couverture dans l'Est et le Sud sauvage ;
- Des plateaux techniques parfois éloignés des bassins d'emploi ;
- Des contraintes de mobilité étudiante renforcées par les difficultés sociales et familiales.

Ces disparités contribuent à la reproduction des inégalités d'accès à la formation déjà mises en évidence dans le cadre du **Territoire à Défi Éducatif**.

Elles s'expliquent aussi par :

- Une **absence de vision territoriale consolidée** en l'absence de SPFSP ces dernières années, ayant conduit à des décisions d'ouverture/fermeture prises au niveau des établissements ou des corps d'inspections, sans harmonisation régionale.
- Une **planification contrainte par les capacités physiques** des établissements, les disponibilités de plateaux techniques et les aléas immobiliers ;
- Une offre qui répond davantage à la **logique interne du système scolaire** qu'à une stratégie de développement territorial, phénomène également documenté par l'IGÉSR au niveau national.

Le CESER souligne l'importance des enjeux spécifiques à La Réunion :

- Des difficultés d'accès pour les jeunes des **micro-régions enclavées**, aggravant les inégalités sociales et l'éloignement des lieux de formation ;
- Le rôle essentiel de certains lycées spécialisés (lycée adapté, arts appliqués), dont l'offre doit être mieux territorialisée et sécurisée ;
- La nécessité d'intégrer les enjeux culturels, artistiques et patrimoniaux, identifiés comme **leviers de développement** économique et identitaire dans plusieurs bassins.

#### Préconisations du CESER

Au regard de ces constats, le CESER formule les préconisations territoriales suivantes, afin que la future carte des formations contribue à réduire les inégalités régionales et à soutenir les dynamiques économiques locales.

#### **Préconisation 9 : Améliorer la couverture territoriale de l'offre de formation professionnelle sous statut scolaire**

Le CESER suggère de :

- Réaliser une cartographie prospective par micro-région intégrant : projections de population, besoins économiques locaux, accessibilité, flux scolaires, et tensions sectorielles
- Soutenir des dispositifs de formation mobile (plateaux mobiles, stages inter-établissements) pour les zones enclavées.
- Prioriser les investissements dans les zones déficitaires (Hauts, Est, Sud sauvage), où l'offre actuelle ne répond ni à la demande des jeunes ni aux besoins des entreprises.
- Développer des solutions de transport scolaire adaptées pour faciliter l'accès aux filières peu présentes en microrégions.

#### **Préconisation 10 : Sécuriser et valoriser les filières à faible effectif mais à haute valeur territoriale**

- Stabiliser l'offre de formation aux métiers d'art, arts appliqués, patrimoine, artisanat, identifiés comme leviers d'attractivité territoriale
- Maintenir l'existence et la qualité des formations orientées vers les publics spécifiques (lycée adapté), essentielles à la cohésion sociale.

#### **Préconisation 11 : Articuler fortement formation scolaire – apprentissage – formation continue**

- Faciliter la continuité des parcours dans les territoires, en créant des **chaînes complètes de niveau 3 à 5** pour les secteurs en tension (industrie, rénovation du bâtiment, logistique, soin).
- Harmoniser les décisions d'ouverture/fermeture pour éviter les concurrences territoriales entre CFA académique, lycées et CFA privés.

**V.**

**ENJEUX SECTORIELS**

### 1. Le constat de l'urgence d'une réponse adaptée aux enjeux sectoriels

Le diagnostic révèle également une offre de formation scolaire professionnelle déséquilibrée, devant encore s'aligner avec les besoins actuels et futurs de l'économie réunionnaise, notamment dans les secteurs liés aux transitions écologique : énergétique, hydrique, climatique et environnementale ; numérique et démographique du territoire. Cette inadéquation réduit la lisibilité de la carte des formations et limite la capacité des jeunes à accéder à des métiers porteurs.

Plusieurs filières clés demeurent insuffisamment pourvues alors qu'elles sont centrales pour la résilience écologique et le développement économique durable de La Réunion.

Dans l'élaboration du SPFSP, le CESER souhaite particulièrement attirer l'attention du Conseil régional sur les secteurs suivants :

- Energies renouvelables (EnR) et maintenance énergétique ;
- Métiers de l'eau, de l'assainissement et de la gestion des milieux naturels ;
- Agriculture, agroalimentaire et valorisation des productions locales ;
- Tourisme durable, interprétation du patrimoine et médiation numérique ;
- Métiers du CARE ;
- Ingénierie et technologies numériques.

Ces secteurs ne sont pas une liste : ils constituent, pour le CESER, les piliers d'un modèle économique résilient pour la Réunion.

### 2. La mobilisation des acteurs et l'exploitation des données existantes

Les contrats de filières du SREDII signés (EnR, agroalimentaire, bâti tropical, Economie Bleue) permettent de souligner notamment les besoins de compétences.

Ainsi, le contrat de filière EnR alerte que les grands projets énergétiques (rénovation du parc solaire thermique, éolien offshore, bornes de recharge, stockage domestique, smart grids<sup>15</sup>) nécessitent un besoin de compétences urgents. Le risque de devoir faire appel à des compétences hors du territoire est avéré si les flux formés ne sont pas considérablement renforcés. La PPE prévoit une montée en puissance massive des énergies renouvelables, de l'efficacité énergétique, de la maintenance et de la gestion des réseaux.

Les acteurs professionnels de la filière se sont mobilisés au côté du Conseil régional. Le constat du CESER aujourd'hui est que sans EDEC structurant, il n'est pas possible d'assurer les ressources humaines nécessaires à l'autonomie énergétique du territoire. De plus, cette situation limite la capacité de transformation économique du secteur, alors même que ces métiers offrent des perspectives stables d'emploi local.

Pour le CESER, Un meilleur pilotage par les données emploi-compétences – incluant attractivité, salaire, conditions de travail, trajectoires effectives – est indispensable pour lever les freins structurels à l'orientation vers ces métiers.

---

15 Smart grid : Réseau électrique intelligent

## Préconisations du CESER

Au regard des enjeux identifiés, le CESER préconise :

### **Préconisation 12 : D'adosser à l'ensemble des contrats de filières du SRDEII des démarches de GPEC et solliciter l'Etat afin de conclure des EDEC.**

Les orientations du SRDEII et les besoins identifiés dans les contrats de filières doivent être pleinement pris en compte pour guider les ouvertures de sections, renforcer les plateaux techniques et structurer des parcours de formation lisibles, en cohérence avec les trajectoires économiques régionales.

L'engagement de développement de l'emploi et des compétences est un accord entre l'Etat et les représentants d'un secteur professionnel. Il permet d'apporter une aide technique et financière à la démarche de GPEC afin d'anticiper l'évolution des emplois et des qualifications. Un tel engagement offrirait une mise en visibilité des besoins en compétences de chacun des contrats de filières et éclairerait l'élaboration et l'actualisation du SPFSP.

### **Préconisation 13 : De renforcer l'attractivité des filières essentielles et d'accroître la mixité dans les parcours**

Le CESER préconise de promouvoir activement les filières industrielles, numériques, agricoles et énergétiques auprès des jeunes et des familles, tout en encourageant la diversification des publics dans l'ensemble des secteurs, notamment ceux où les écarts entre filles et garçons demeurent significatifs.

### **Préconisation 14 : De structurer des parcours de formation complets et cohérents**

La mise en place de parcours du CAP au niveau bac+1, en particulier dans les filières émergentes ou en tension, doit permettre une meilleure lisibilité des trajectoires et une insertion plus rapide et plus durable dans l'emploi.

### **Préconisation 15 : De prendre en compte les capacités du tissu économique local et l'enjeu de mobilité**

Le CESER invite à articuler plus finement la planification sectorielle avec la capacité d'accueil des entreprises et les besoins des branches professionnelles afin de mettre en évidence les capacités insertion locale et celles nécessitant une mobilité.

**VI.**

**PROSPECTIVE**

## VI. Prospective

---

Le CESER propose d'élaborer des trajectoires d'avenir, des stratégies collectives et des logiques d'interventions possibles et ainsi d'améliorer la qualité des décisions à prendre. Pour cela, il peut être mobilisé soit par une approche scientifique ou exploratoire soit par une approche normative ou politique.

La prospective est un processus participatif d'élaboration de futurs possibles à moyen et long terme, ayant pour but d'éclairer les décisions du présent et de mobiliser les moyens nécessaires à l'engagement d'actions communes. Il s'agit avant tout d'une attitude (anticiper et vouloir) et d'un comportement (imaginer et espérer) au service de l'existence présente et future » Commission européenne. Guide pratique de prospective territoriale en France,2002.

La démarche prospective proposée par le CESER pour le schéma prévisionnel s'appuie sur un état des lieux et plusieurs travaux récents menés à l'échelle régionale. Les contrats de filières<sup>16</sup> – dont les plus récents ont été signés en 2024 et 2025 (énergies renouvelables, économie bleue, bâti tropical, etc.) – offrent un cadre clair pour anticiper les besoins en compétences des secteurs stratégiques. Le diagnostic du Conseil régional<sup>17</sup>, élaboré dans le cadre du CPRDFOP 2024-2030, prend en compte les évolutions économiques et identifie les métiers en transformation, et actualise les données sur les évolutions démographiques dans les lycées. À ces éléments s'ajoutent les travaux du CESER, notamment le rapport « Risques et résilience<sup>18</sup> » et la contribution sur le vieillissement du territoire<sup>19</sup>, qui apportent une vision prospective sur les vulnérabilités, les transitions et les évolutions socio-démographiques. L'analyse de l'ensemble de ces éléments nourrit la projection des besoins de formation et vise à renforcer la cohérence du schéma avec les trajectoires futures du territoire.

### Anticiper les transitions écologique, numérique et démographique du territoire

#### a) La transition écologique

La Réunion doit engager une transformation profonde de son modèle de développement afin de répondre aux enjeux climatiques, hydriques et environnementaux qui se renforcent.

Comme le souligne le CESER dans son rapport intitulé « Risques et résilience », cette mutation ne pourra aboutir sans une montée en compétences significative de la population et une anticipation structurée des métiers de demain préparant à cette transition. Les secteurs du bâtiment, de la gestion de l'eau, des énergies renouvelables, de l'environnement et de la mobilité durable seront particulièrement concernés. Aussi, le SPFSP 2026-2034, La Réunion doit intégrer une évolution structurante de son offre de formations scolaires professionnelles afin d'anticiper ces besoins liés aux métiers de la transition écologique : climatique, hydrique, énergétique et environnementale.

Les territoires hexagonaux les plus avancés (Bretagne, Pays de la Loire, Occitanie) ont déjà intégré dans leurs schémas des parcours ciblant la rénovation énergétique, le traitement de l'eau, l'installation d'énergies renouvelables, la qualité de l'air intérieur et la gestion des milieux naturels. La Réunion peut s'appuyer sur ces exemples pour concevoir une trajectoire spécifique répondant aux contraintes insulaires, climatiques et environnementales du territoire. L'objectif est clair : constituer, dès la formation initiale, un vivier réunionnais qualifié capable de répondre aux besoins stratégiques du territoire en matière de résilience climatique, de préservation de ses ressources et de développement économique durable.

---

16 SRDEEI-ISODOM 2024-2025

17 Diagnostic du Conseil régional 2025

18 Risques et résilience : gérer l'inévitable, éviter l'ingérable, CESER, 2025

19 Bien vieillir à La Réunion-Enjeu et perspectives, CESER-avril 2025,

## b) La transition numérique

La transition numérique touche l'ensemble des secteurs économiques et poursuit son accélération, y compris dans les emplois qualifiés comme dans les tâches d'exécution. Elle requiert à la fois :

- Une compétence numérique de base pour l'ensemble des élèves ;
- Des compétences renforcées dans des domaines spécialisés (réseaux, cybersécurité, data, systèmes autonomes, fabrication numérique) ;
- Une adaptation des métiers traditionnels, de plus en plus intégrateurs d'outils numériques.

Le diagnostic prospectif du SPFSP prévoit une croissance soutenue des métiers du numérique à l'horizon 2050.

Le CESER considère cette estimation trop lointaine. Les éléments du diagnostic et les contrats de filières insistent, d'ores et déjà, sur l'émergence de nouveaux besoins autour de la cybersécurité et de l'IA, ainsi que sur la généralisation des usages numériques dans les métiers du commerce, de la santé, de la logistique, du bâtiment et de l'administration. Par ailleurs, l'augmentation des capacités numériques du territoire et le développement de services dématérialisés modifient les organisations de travail et renforcent la demande de compétences numériques transversales.

Pour le CESER, l'IA et la cybersécurité doivent être traitées comme des compétences socle et non comme des options : Le SPFSP traite ces sujets comme des spécialités (Bac Pro CIEL). Or, dans l'économie de demain, la cybersécurité et l'usage de l'IA seront des compétences socles transversales et devront donc irriguer toutes les formations, du CAP Agricole au BTS Tourisme.

Le CESER alerte la surreprésentation des formations en support informatique, mais regrette la sous-représentation des besoins en formation professionnelle initiale dans les métiers en croissance du secteur tels que les réseaux et infrastructures avancés, data, cloud.

La réduction des places en filières administratives (Bac Pro AGORA, BTS Gestion PME), va être de plus en plus une réalité dans les années à venir, ces métiers étant les premiers impactés par l'automatisation et l'IA générative

## c) Transition démographique

La trajectoire démographique prévue à La Réunion à l'horizon 2040-2050 se caractérise par deux tendances structurelles :

- Un vieillissement progressif de la population, observable après 2030-2035 ;
- Un ralentissement du dynamisme démographique

Ces projections indiquant un vieillissement marqué de la population réunionnaise, impose l'anticipation d'un besoin accru de compétences dans les métiers sanitaires et sociaux, d'accompagnement de la dépendance et des services à la personne.

Le CESER, dans sa contribution pour défi territorial du vieillissement à La Réunion<sup>20</sup>, alertait déjà en 2019 que d'ici 2050, un quart des Réunionnais pourrait avoir 60 ans ou plus — soit deux fois plus qu'en 2013. Il soulignait également que le nombre de personnes âgées de 75 ans et plus pourrait être multiplié par quatre, ce qui exigera une montée en puissance des services de santé, d'accompagnement, d'adaptation du logement, et le développement d'une véritable filière gérontologique locale.

---

20 Rapport CESER de La Réunion « Le défi de l'union de tous les acteurs du territoire face au vieillissement de la population réunionnaise » – Octobre 2019 et

Ainsi, l'anticipation de ce vieillissement démographique ne relève pas d'un simple ajustement passif : elle impose une stratégie proactive, bâtie sur la coordination des politiques de santé, de formation, d'habitat, d'insertion et de solidarité — pour permettre réellement à la population de « bien vieillir ».

De même, en 2025, le Conseil consultatif, dans son rapport sur le bien vieillir à la Réunion, rappelle l'ampleur du défi démographique et sanitaire que représente le vieillissement. Le CESER souligne que 18,5 % des plus de 60 ans sont déjà en perte d'autonomie, et que la quasi-totalité vivent à domicile, ce qui nécessite de renforcer l'accompagnement et le soutien aux aidants.

Il met aussi en exergue des fragilités propres au territoire — maladies chroniques, fracture numérique, manque de logements adaptés — et appelle à structurer une filière du bien vieillir et à mieux coordonner l'action des acteurs pour répondre durablement à ces enjeux.

## Préconisations du CESER

Au regard de ces évolutions prospectives, le CESER préconise :

### Préconisation 16 : Intégrer pleinement la transition écologique dans la planification pluriannuelle de l'offre de formation

Au-delà des besoins déjà identifiés par les contrats de filière (en particulier EnR et bâti tropical), cette orientation implique d'inscrire, dans le SPFSP, des filières nouvelles ou réactualisées : CAP et baccalauréats professionnels centrés sur la maintenance des systèmes énergétiques, les technologies solaires et thermiques, la gestion et l'économie de l'eau, les métiers de l'assainissement, l'éco-construction, le diagnostic bâtiment-climat, ou encore la surveillance environnementale. Elle suppose également de rendre « verdissantes » certaines filières existantes – bâtiment, gestion des espaces naturels, électrotechnique, logistique – par l'intégration de modules obligatoires liés aux enjeux eau-énergie-air.

### Préconisation 17 : Faire de la compétence numérique incluant l'IA et la cybersécurité une compétence socle pour tous les élèves de la voie professionnelle

Les compétences numériques telles qu'elles sont enseignées aujourd'hui doivent être actualisées. Au-delà d'un référentiel national, pour le CESER, il y a urgence dans un territoire ultra-connecté comme la Réunion de les faire évoluer localement en :

- Systématisant la formation aux compétences numériques fondamentales ;
- Intégrant dans ces compétences l'IA et la cybersécurité en milieu insulaire.

### Préconisation 18 : Adapter l'offre de formation aux effets du vieillissement démographique.

Ces offres de formation doivent répondre à la nécessité renforcement des filières sanitaires et sociales, services à la personne et accompagnement de la dépendance mais aussi des métiers de la silver-économie autour du bien-vieillir. Pour le CESER, le Conseil régional doit s'emparer de ce sujet en faisant un nouveau contrat de filière spécifique *silver* économie auquel serait adossée une GPEC et un EDEC.

Par ailleurs, le CESER encourage là encore la collectivité à mobiliser le CREFOP sur le sujet ; en particulier la commission levée des freins qui pourrait étudier les freins à l'attractivité des métiers et des formations professionnelles de ce secteur.

### Préconisation 19 : Mobiliser les possibilités d'agilité des référentiels

Afin de répondre aux besoins exprimées par certaines filières, le SPFSP doit offrir l'opportunité aux secteurs professionnels d'exprimer rapidement ceux-ci au sein du réseau pour l'emploi et agir au sein du CREFOP pour la

mobilisation rapide des nouveaux dispositifs tels que les formations complémentaires d'initiatives locales (FCIL), les colorations ou encore les spécialités nécessaires au territoire.

## CONCLUSION

---

L'élaboration du Schéma Prévisionnel des Formations Scolaires Professionnelles (SPFSP) pour la période 2026-2034 constitue, pour La Réunion, une étape stratégique majeure.

Dans un contexte législatif profondément renouvelé, mais aussi face à des fragilités éducatives et territoriales d'une rare intensité, ce schéma apparaît comme l'outil indispensable pour garantir une action publique cohérente, structurée et durable en matière de formation professionnelle initiale.

Le CESER réaffirme que la mise en place d'un SPFSP partagé, stabilisé et juridiquement opposable permettra de renforcer la lisibilité de la carte des formations, de mieux articuler les décisions entre Région, État et partenaires socio-économiques, et de sécuriser les trajectoires des jeunes. Il constitue également un levier essentiel pour lutter contre les inégalités, améliorer l'accès aux qualifications et accompagner les transitions économiques et professionnelles qui transformeront durablement le territoire.

Dans un « *Territoire à Défi Éducatif* » tel que La Réunion, la planification ne peut être uniquement technique : elle doit être prospective, territorialisée et attentive aux parcours réels des jeunes. Le travail engagé ouvre la voie à un pilotage rénové, articulé aux autres schémas régionaux, fondé sur des données partagées et sur une concertation élargie. Le CESER se félicite de cette dynamique et appelle à en faire un processus continu, capable d'anticiper les besoins futurs autant que de répondre aux urgences présentes.

En réaffirmant le rôle stratégique de la formation professionnelle dans le développement économique et social, le SPFSP 2026-2034 peut devenir l'un des piliers d'une nouvelle ambition éducative pour La Réunion : offrir à chaque jeune les conditions d'une réussite réelle, contribuer à la montée en compétences du territoire et renforcer durablement la cohésion sociale.

## **ANNEXES**

**ANNEXE 1 :**  
**FOCUS SUR 4 FILIÈRES**  
**EN MOUVEMENT**

## Annexe 1. FOCUS sur quatre filières en mouvement

---

### 1. L'agriculture – Une filière en transition agroécologique

Adapter et moderniser les formations scolaires professionnelles, afin d'intégrer les spécificités tropicales, les filières émergentes et les enjeux de transition écologique.

#### Contexte

L'agriculture réunionnaise occupe une place stratégique dans l'économie et l'aménagement du territoire, tout en constituant un élément fondamental de la cohésion sociale et de l'identité culturelle de l'île. Pourtant, malgré son rôle central, le secteur reste confronté à des défis majeurs : une forte dépendance alimentaire vis-à-vis des importations, une pression croissante sur le foncier agricole, et une transition écologique encore insuffisamment intégrée dans les pratiques et les formations.

Le territoire évolue dans un contexte tropical insulaire spécifique, marqué par des contraintes climatiques prononcées (sécheresses, cyclones, maladies émergentes, stress hydrique) et par une érosion continue des ressources naturelles. À cela s'ajoute une urbanisation soutenue, entraînant une réduction des surfaces agricoles utiles et complexifiant l'installation des jeunes agriculteurs. Ces réalités imposent une adaptation profonde des compétences professionnelles pour garantir la résilience des systèmes de production.

Face à ces enjeux, la Région Réunion affiche une volonté forte à travers le SRFSP de renforcer la filière agricole, d'augmenter de 30 % le nombre d'apprenants, et de développer des spécialités directement adaptées au territoire. Les métiers agricoles connaissent par ailleurs une évolution rapide : montée en puissance des industries du bien-être et des cosmétiques nécessitant des plantes aromatiques ou à parfum (filière Parfum, Plantes Aromatiques et Médicinales - PAPAM), croissance du secteur équin et des métiers liés aux animaux de compagnie, ainsi que l'émergence de filières innovantes liées à l'agroécologie, à la gestion de l'eau et aux technologies agricoles.

La Réunion s'inscrit, également, dans un environnement régional cohérent : celui de l'océan Indien, où les agricultures voisines (Maurice, Madagascar, Comores, Seychelles) partagent des conditions climatiques, des contraintes environnementales et des enjeux de souveraineté similaires. Pourtant, la coopération régionale demeure insuffisamment exploitée alors qu'elle pourrait constituer un levier majeur pour créer des formations tropicales adaptées, mutualiser les expertises et renforcer la mobilité des jeunes.

Dans ce contexte, il apparaît nécessaire d'adapter, de renforcer et d'élargir l'offre de formation agricole pour répondre simultanément aux besoins économiques, aux impératifs écologiques et aux attentes sociétales. Cela implique non seulement de structurer des filières émergentes, mais aussi de garantir un continuum de formation du Bac pro à l'enseignement supérieur, en cohérence avec le SRESRI, pour que les jeunes Réunionnais puissent accéder aux métiers d'avenir, y compris aux fonctions d'encadrement, d'ingénierie ou d'expertise.

Ce contexte pose les bases d'une stratégie agricole renouvelée, visant à former des professionnels capables d'inventer une agriculture durable, résiliente, tropicale et ancrée dans l'espace régional.

## FICHE ACTION 1 — Adaptation des formations agricoles aux spécificités tropicales et coopération internationale

### Contexte

L'agriculture réunionnaise évolue dans un environnement tropical insulaire soumis aux aléas climatiques (sécheresses, cyclones), aux maladies émergentes et à des contraintes de sols en pente. Les formations actuelles n'intègrent pas suffisamment ces spécificités, et la coopération internationale reste peu exploitée malgré la proximité de territoires aux réalités similaires (Maurice, Madagascar, Comores, Seychelles, zones tropicales du Brésil et d'Asie).

### Objectifs

- Adapter les cursus agricoles aux conditions tropicales et insulaires
- Introduire de nouveaux modules spécialisés (eau, agroécologie tropicale, sols, maladies émergentes).
- Développer des partenariats de formation régionaux et internationaux
- Favoriser la mobilité des apprenants et la co-construction de diplômes

### Actions proposées

- Audit et révision de l'ensemble des programmes agricoles
- Création de 8–12 modules spécialisés obligatoires dans les Bac Pro et BTS
- Mise en place de partenariats avec Maurice, Madagascar, Brésil, Asie du Sud-Est
- Lancement d'un certificat régional « Agriculture tropicale durable »
- Développement d'options « coopération océan Indien » dans les cursus

### Acteurs

- Pilote : Région Réunion
- Co-chefs de file : DRAAF, établissements agricoles
- Acteurs associés : Université, Ambassades/Consulats, centres de recherche, lycées agricoles, instituts tropicaux étrangers

### Public cible

Apprenants Bac Pro – BTS – Licence, enseignants, futurs agriculteurs, techniciens agricoles.

### Indicateurs de réalisation

- Nombre de modules créés
- Nombre de partenariats signés
- Nombre de formations révisées

### Indicateurs de suivi

- % d'apprenants ayant suivi des modules tropicaux
- Nombre de mobilités entrantes/sortantes

### Indicateurs d'impact

- Amélioration de l'adéquation formation/besoins agricoles
- Professionnalisation accrue face aux risques climatiques
- Renforcement de l'intégration régionale

## Temporalité

Court terme : audit + premiers modules

Moyen terme : programmes révisés + partenariats actifs

Long terme : diplôme commun océan Indien

Après avoir renforcé l'adaptation des formations aux réalités tropicales, il convient désormais de structurer les filières porteuses du territoire, à commencer par celle des plantes aromatiques, à parfum et médicinales.

## FICHE ACTION 2 — Développement de la filière Plantes Aromatiques, Parfum, Médicinales (PAPAM)

### Contexte

La filière PAPAM possède un fort potentiel économique (cosmétiques, bien-être, pharmacie) mais reste peu structurée à La Réunion. Les entreprises manquent de compétences, d'unités de transformation et de soutien réglementaire<sup>21</sup>.

### Objectifs

- Créer une filière de formation complète dédiée aux PAPAM
- Structurer la transformation locale (distillation, conditionnement, analyse)
- Soutenir l'émergence d'entreprises locales performantes et exportatrices

### Actions proposées

- Création de CAP/Bac Pro et d'un BTS spécialisé
- Installation d'une distillerie pilote + laboratoire + incubateur cosmétique
- Cartographie des essences locales à forte valeur
- Mise en place du label « PAPAM Réunion »
- Aides CAPEX pour micro-distilleries et entreprises cosmétiques locales

### Acteurs

- Pilote** : Région
- Co-chefs de file** : Chambre d'Agriculture, CCI
- Associés** : Pôle de compétitivité, laboratoires, PME cosmétiques, SAFER

### Public cible

Lycéens, techniciens, agriculteurs, entreprises cosmétiques, porteurs de projet.

### Indicateurs de réalisation

- Nombre de formations créées
- Distillerie pilote opérationnelle
- Inventaire botanique finalisé

### Indicateurs de suivi

- Nombre d'entreprises accompagnées
- Surface plantée en PAPAM
- Volume transformé localement

---

21 Définition : l'ensemble des règles, lois, autorisations, contrôles et accompagnements officiels qui permettent à une filière de fonctionner et de se développer.

#### Indicateurs d'impact

- Création d'emplois
- Croissance des exportations
- Augmentation de la valeur ajoutée locale

#### Temporalité

Court terme : inventaire botanique, distillerie pilote

Moyen terme : formations et incubateur

Long terme : structuration de la filière exportatrice

Dans la continuité de cette structuration sectorielle, une attention particulière doit également être portée à la filière équine et aux métiers vétérinaires, dont le développement répond à des besoins croissants et spécifiques du territoire.

### FICHE ACTION 3 — Intégration de la transition écologique et de la gestion de l'eau dans les formations

#### Contexte

Le stress hydrique et les aléas climatiques imposent une agriculture résiliente. Les compétences écologiques doivent être maîtrisées par tous les futurs agriculteurs.

#### Objectifs

- Intégrer des compétences transversales sur l'eau et l'agroécologie
- Développer un réseau de fermes-écoles tropicales
- Renforcer l'adaptation face au changement climatique

#### Actions proposées

- Introduction obligatoire des modules « gestion de l'eau » dans tous les cursus
- Création de parcours climat : prévention cyclonique, sols en pente
- Mise en place de fermes-écoles en agroforesterie, permaculture, maraîchage en pente

#### Acteurs

- Pilote : Établissements agricoles
- Co-chef de file : Région / SRESRI
- Associés : Chambre d'Agriculture, ONGs, centres de recherche

#### Public cible

- Apprenants, formateurs, agriculteurs en reconversion

#### Indicateurs de réalisation

- Modules intégrés dans les programmes
- Fermes-écoles créées

#### Indicateurs de suivi

- % formations intégrant les modules eau/climat
- Nombre de stagiaires formés annuellement

## Indicateurs d'impact

- Réduction des consommations d'eau
- Amélioration de la résilience agricole
- Diffusion de pratiques agroécologiques

## Temporalité

Court terme : modules eau/climat

Moyen terme : réseau de fermes-écoles

Long terme : transformation des pratiques territoriales

## 2. Les Bâtiments et les Travaux Publics (BTP) – Une filière en modernisation technique et énergétique

### Contexte

Le secteur du BTP constitue un pilier majeur de l'économie réunionnaise et contribue fortement à la structuration et au développement du territoire. Il regroupe des filières diverses mais interdépendantes : gros œuvre et travaux publics, second œuvre, filière bois, électricité et énergies, ainsi que les métiers de l'environnement, du nettoyage et de la sécurité. Ce vaste ensemble assure des fonctions essentielles liées au logement, aux infrastructures, à l'entretien du cadre de vie et aux transitions écologique et énergétique.

Pour autant, le diagnostic met en évidence plusieurs fragilités structurelles qui menacent la capacité du secteur à répondre durablement aux besoins de la population et des entreprises. Le vieillissement de la main-d'œuvre, particulièrement marqué dans le gros œuvre où un actif sur cinq a plus de 50 ans, laisse présager des tensions importantes en matière de renouvellement des compétences. Certaines filières souffrent également d'une faible attractivité, en particulier le second œuvre, malgré leur rôle stratégique dans la rénovation énergétique et la qualité du bâti. À cela s'ajoute une surreprésentation des formations de niveau Bac Pro dans plusieurs spécialités, alors que les entreprises expriment davantage un besoin en niveaux CAP, notamment en gros œuvre et travaux publics.

Par ailleurs, la forte dépendance du BTP à la commande publique rend le secteur vulnérable aux fluctuations de financement, ce qui impacte directement les carnets de commande, les capacités de recrutement et les dynamiques d'apprentissage. Le diagnostic souligne également un retard dans la maîtrise des outils numériques tels que la maquette numérique (BIM), pourtant indispensable à la modernisation des pratiques professionnelles et à la compétitivité du secteur.

Certaines filières apparaissent particulièrement fragiles : la filière bois, très dépendante des importations, présente une intensité d'embauche faible ; le second œuvre demeure peu féminisé malgré des opportunités importantes ; la filière électricité-énergies, stratégique pour les transitions énergétiques, doit faire face à une demande croissante de maintenance des installations. Les métiers de l'environnement, vaste vivier d'emplois, restent quant à eux majoritairement peu qualifiés, et le lien entre formation et emploi y est très faible.

Enfin, l'apprentissage reste largement insuffisant dans plusieurs spécialités, avec des taux nettement inférieurs à ceux observés dans l'Hexagone, et l'offre de formation demeure inégalement répartie sur le territoire, ce qui accentue les difficultés d'accès pour une partie des jeunes.

Ces constats convergent vers un même besoin : structurer une démarche coordonnée d'anticipation et d'adaptation des compétences, afin de soutenir l'évolution du secteur, sécuriser les qualifications indispensables et garantir une réponse cohérente aux besoins de construction, de rénovation, d'entretien et de transition du territoire réunionnais.

## FICHE ACTION 1 — Mettre en place une GPEC sectorielle BTP

### Contexte

Le diagnostic révèle un vieillissement marqué de la main-d'œuvre (GO-TP<sup>22</sup>), une faible attractivité dans le second œuvre, des filières fragiles (bois), et une évolution rapide des compétences (BIM, ER). La dépendance à la commande publique rend le secteur fortement sensible aux cycles d'investissement.

### Objectifs

- Anticiper les besoins en compétences à 5–10 ans.
- Rééquilibrer les niveaux de formation (plus de CAP dans GO-TP, moins de Bac Pro surreprésentés).
- Orienter les choix d'ouverture/fermeture de sections du SRFSP.
- Sécuriser les trajectoires d'emploi et les compétences critiques.

### Actions proposées

- Élaborer une cartographie prospective des métiers sensibles (chefs de chantier, techniciens EnR, plombiers, charpentiers bois, métiers du second œuvre...).
- Construire des scénarios d'évolution selon la commande publique, les EnR, et le bâti tropical.
- Identifier les risques de pénurie à horizon 2030.
- Produire des recommandations annuelles pour l'ajustement des capacités de formation.

### Acteurs

- Pilote : Conseil régional
- Co-pilotes : Rectorat, DREETS
- Acteurs associés : branches professionnelles BTP, CGTR BTP, CAPEB, FRBTP, ORT, OPCO, Campus des métiers.

### Public cible

- Décideurs publics, établissements scolaires, branches professionnelles.

### Indicateurs de réalisation

- Existence d'un rapport annuel GPEC-S BTP.
- Nombre de métiers analysés.

### Indicateurs de suivi

- Ajustements proposés vs réalisés dans le SRFSP.
- Évolution du déséquilibre formation–emploi par filière.

### Indicateurs d'impact

- Réduction des tensions de recrutement
- Diminution des inadéquations CAP/Bac-Pro
- Meilleure répartition territoriale des formations

### Temporalité

- Lancement immédiat — rapport annuel sur 5 ans

Une fois cette démarche prospective structurée, il devient possible d'ajuster de manière fine l'offre de formation, afin de répondre précisément aux besoins identifiés dans les différentes filières du BTP

## FICHE ACTION 2 — Rééquilibrer l'offre de formation BTP (CAP / Bac Pro / BTS)

### Contexte

Le diagnostic montre :

- besoin accru de CAP dans GO-TP et second œuvre ;
- surcapacité Bac Pro dans certaines filières ;
- manque de BTS spécialisés (modélisation numérique, génie civil, fluides...) ;
- déséquilibres territoriaux (offre concentrée sur Nord et Sud dans plusieurs filières)

### Objectifs

- Répondre aux besoins réels du tissu économique.
- Réduire les sorties au niveau Bac Pro peu insérantes.
- Moderniser l'offre pour intégrer BIM, ENR, bâti tropical

### Actions proposées

- Maintenir un CAP GO-TP par bassin (diagnostic) et créer un CAP "techniques du second œuvre" dans les zones carencées.
- Réduire les sections Bac Pro trop nombreuses et renforcer les bacs technologiques STI2D.
- Ouvrir les formations recommandées dans le diagnostic :
  - BTS géomètre-topographe / modélisation numérique ;
  - Sections ATS génie civil ;
  - Extensions sur ENR (Bac Pro et BTS).
- Rééquilibrer géographiquement l'offre : renforcer dans l'Ouest, réduire dans le Sud dans certaines filières

### Acteurs

- Pilote : Rectorat
- Co-pilotes : Région, établissements scolaires
- Associés : branches BTP, OPCO, organisations syndicales

### Public cible

- Jeunes en formation initiale

### Indicateurs de réalisation

- Nombre d'ouvertures/fermetures conformes aux recommandations.
- Nombre de formations modernisées (ENR, BIM, bâti tropical)

### Indicateurs de suivi

- Taux de pression par formation.
- Répartition territoriale des filières

### Indicateurs d'impact

- Amélioration du taux d'emploi à 6 mois
- Meilleure adéquation formation–emploi dans les filières à faible correspondance

### Temporalité

- 2025–2030, ajustements par vagues successives

L'adaptation des flux et des niveaux de formation doit ensuite s'accompagner d'une modernisation des compétences et des plateaux techniques, afin de préparer les jeunes aux mutations technologiques et énergétiques du secteur.

## FICHE ACTION 3 — Développer la professionnalisation et la modernisation des compétences (BIM, ENR, maintenance réseau)

### Contexte

Le diagnostic pointe :

- un retard numérique (BIM, modélisation) dans les Gros oeuvre-Travaux publics (GO-TP)
- une montée en puissance du solaire, du photovoltaïque et des ENR (besoin de maintenance)
- une faible mixité dans les filières techniques
- un déficit d'apprentissage

### Objectifs

- Moderniser les compétences des jeunes.
- Favoriser l'insertion dans les secteurs en mutation.
- Renforcer la mixité et l'attractivité du BTP.

### Actions proposées

- Intégrer systématiquement des modules BIM, maquette numérique, efficacité énergétique dans GO-TP et second œuvre.
- Développer des plateaux techniques ENR (solaire, froid, ventilation tropicale).
- Renforcer l'apprentissage : partenariats entreprises + incitations régionales.
- Créer des parcours "bâti tropical durable" en CAP/Bac Pro (ventilation naturelle, matériaux locaux).
- Mettre en place des actions de promotion auprès des jeunes femmes (visites chantiers, tutorat).

### Acteurs

- Pilote : Rectorat
- Co-pilotes : Région, Campus des métiers
- Associés : FRBTP, CAPEB, ADEME, entreprises ENR, syndicats.

### Public cible

- Élèves CAP, Bac, BTS des filières BTP.

### Indicateurs de réalisation

- Nombre de modules BIM/ENR créés
- Nombre d'entreprises partenaires pour l'apprentissage

### Indicateurs de suivi

- Taux d'apprentissage dans les filières BTP
- Taux de féminisation en formation

### Indicateurs d'impact

- Amélioration du lien formation–emploi (objectif : +10 points)
- Accroissement des compétences liées aux transitions numériques/énergétiques

### Temporalité

Déploiement progressif sur 3 ans

### 3. Le tourisme – Une filière en mutation vers l'expérience et le durable

Le secteur du tourisme occupe une place stratégique dans l'économie réunionnaise. Identifié comme l'une des filières porteuses du SRDEII, il bénéficie d'atouts notables : richesse environnementale, diversité culturelle, attractivité internationale et montée en puissance des pratiques de tourisme durable. Cependant, le diagnostic régional met également en lumière plusieurs défis structurants à relever pour garantir la compétitivité de ce secteur dans les prochaines années.

D'une part, le tourisme réunionnais est directement impacté par les tendances globales : exigences croissantes en matière d'expérience personnalisée, digitalisation accélérée des pratiques professionnelles et des outils marketing, montée du tourisme responsable, valorisation des savoir-faire culinaires et des patrimoines immatériels. Dans ce contexte, les compétences attendues par les entreprises évoluent rapidement. Les données confirment cette dynamique : le secteur représente 4,9 % des emplois de l'île, soit près de 13 279 actifs, majoritairement recrutés aux niveaux CAP et bac pro ; l'offre d'hébergement touristique a progressé de 26 % en dix ans, avec 17 241 hébergements recensés en 2021, tandis que les recettes touristiques atteignaient 192 millions d'euros la même année, après la reprise post-COVID (contre 410 millions en 2019).

Ces éléments confirment un secteur en mutation, confronté à une concurrence régionale accrue (Maurice, Maldives, Seychelles) et à une forte dépendance au coût du transport aérien.

D'autre part, l'analyse de l'offre de formation professionnelle révèle que les formations de la filière « Hôtellerie, tourisme et loisirs » restent sous-représentées à La Réunion : seulement 4,4 % des formations de l'île relèvent de ce domaine, soit 12 formations dispensées dans 9 établissements, pour un total de 681 élèves en 2024, une part légèrement inférieure à celle observée en métropole (-1 point).

Le diagnostic met notamment en évidence la nécessité de développer des formations courtes et favorisant l'insertion, ainsi que de renforcer les spécialisations post-bac pro. Cette évolution est d'autant plus importante que la filière connaît une forte intensité d'embauche, tandis que la rémunération reste peu attractive pour de nombreux métiers, à l'exception de quelques postes qualifiés.

La structuration de modules innovants et de diplômes adaptés aux spécificités territoriales apparaît ainsi essentielle.

Dans ce contexte socio-économique, démographique et pédagogique, le renforcement des compétences spécifiques liées au tourisme durable, à la médiation numérique et à la valorisation des savoir-faire patrimoniaux s'impose comme un levier essentiel pour la montée en gamme de l'offre réunionnaise.

Ainsi, afin de renforcer l'attractivité et la pertinence de la filière tourisme, le CESER préconise :

1. La création d'un BTS "Écotourisme digital"
2. Le développement d'un module / option "Cuisine au feu de bois" dans les formations de cuisine et de restauration.

#### **Préconisation 20. Créer un BTS écotourisme digital**

##### **Contexte général**

Le BTS "Écotourisme digital" n'existe pas à ce jour au niveau national. Le CESER identifie pourtant un besoin émergent et structurant en matière de compétences hybrides, situées à l'interface du tourisme durable, du numérique et de la valorisation territoriale. Ce besoin est documenté par les évolutions du secteur touristique réunionnais et par les attentes croissantes des entreprises en matière de transition écologique et numérique.

Dans cette perspective, la création d'un nouveau BTS apparaît nécessaire afin d'apporter une réponse adaptée aux réalités du territoire. Toutefois, conformément au cadre réglementaire en vigueur, la création d'un BTS relève

exclusivement du niveau national, après validation par la Commission Professionnelle Consultative (CPC) compétente et la Direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO).

Ainsi, la pertinence locale du diplôme doit être consolidée et vérifiée, puis portée à l'échelle nationale afin d'en démontrer l'intérêt pour d'autres territoires et pour la filière professionnelle concernée. La démarche proposée permet donc :

- d'identifier un besoin local réel ;
- d'en mesurer la validité au moyen d'une expérimentation territorialisée ;
- puis de soumettre, le cas échéant, une demande officielle de création du diplôme au ministère de l'Éducation nationale.

### **Contexte sectoriel**

Le secteur touristique réunionnais connaît de profondes transformations :

- montée des attentes des visiteurs en matière d'expériences durables et personnalisées ;
- généralisation des pratiques numériques dans la réservation, la communication, la médiation culturelle ou environnementale ;
- engagement croissant des territoires dans la transition écologique.

Ces évolutions nécessitent des compétences nouvelles, situées à l'intersection du tourisme, du numérique et du développement durable. L'offre actuelle de formation reste cloisonnée, ce qui limite la capacité des entreprises à recruter des profils adaptés.

### **Contexte stratégique régional**

Les documents régionaux (SRDEII, PRDFOP, Stratégie Tourisme Durable) insistent sur :

- l'innovation pédagogique,
- l'ancrage territorial des formations,
- l'accompagnement des transitions écologique et numérique,
- le développement de campus des métiers et des qualifications.

Toutefois, ces orientations demeurent institutionnelles : une démarche expérimentale, territorialisée et partenariale est nécessaire pour concrétiser ces ambitions dans le champ du tourisme durable.

### **Contexte réglementaire national**

La création d'un nouveau BTS est une décision nationale, nécessitant :

- une validation par la CPC compétente,
- un avis favorable de la DGESCO,
- une publication au Bulletin officiel,
- l'inscription du diplôme au RNCP.

Un territoire ne peut pas créer seul un BTS, mais il peut porter une expérimentation locale permettant ensuite d'appuyer une demande d'habilitation ministérielle.

## **FICHE ACTION 1 — Développement d'un futur BTS "Écotourisme digital"**

### **Actions proposées**

#### **A. Phase expérimentale locale (recommandée avant la création du BTS)**

- Créer un parcours innovant intégré à un BTS existant, par exemple :
  - BTS Tourisme (renforcement du numérique et du développement durable),
  - BTS MMI (axé sur la médiation touristique durable),
  - BTS GPN (éco-interprétation et valorisation numérique des sites).

- Construire un module expérimental “Écotourisme digital”
- Formaliser un rapport d’expérimentation destiné à alimenter le dossier national

#### **Acteurs impliqués**

- Région Réunion (SPFSP, formation scolaire/professionnelle, tourisme).
- Rectorat et DGESCO académique (carte des formations, habilitation).
- Ministère / DGESCO / CPC (création et habilitation du BTS).
- Établissements scolaires / Campus des métiers.
- Entreprises du tourisme et du numérique.
- Acteurs environnementaux (Parc national, associations, gestionnaires de sites).
- Fonds européens (FEDER) pour l’innovation pédagogique.

#### **Public cible**

- Élèves bacheliers (professionnels, technologiques, généraux).
- Jeunes en réorientation après une première année d’enseignement supérieur.
- Adultes en reconversion vers les métiers du tourisme durable ou numérique.

#### **Indicateurs de réalisation**

- Parcours expérimental créé.
- Partenaires engagés dans des projets pédagogiques.
- Rapport d’expérimentation remis.
- Dossier de demande de création du BTS déposé au ministère.

#### **Indicateurs de suivi**

- Nombre d’étudiants inscrits dans le parcours innovant.
- Nombre de projets territoriaux réalisés.
- Taux de satisfaction des entreprises partenaires.
- Suivi de l’avancée du dossier auprès de la CPC et de la DGESCO.

#### **Indicateurs d’impact**

- Taux d’insertion professionnelle dans les métiers du tourisme durable/digital.
- Renforcement des compétences numériques dans les entreprises touristiques.
- Développement de projets territoriaux portés par les étudiants.
- Reconnaissance nationale du diplôme (création effective du BTS).

#### **Temporalité**

2026/2034

#### **FICHE ACTION 2 : Créer, dans les formations culinaires de niveau CAP, Bac Pro et BTS Hôtellerie-Restauration, une option / module / spécialisation “Cuisine au feu de bois”, valorisant :**

- les techniques traditionnelles spécifiques à La Réunion et aux DROM ;
- la cuisson au feu de bois (cari, boucané, cuisson lente, fumaisons) ;
- la valorisation des produits locaux ;

Cette spécialisation n’existe dans aucune nomenclature nationale : elle constitue donc une innovation pédagogique territoriale, alignée sur les besoins locaux et pouvant servir de référence pour une éventuelle intégration nationale.

#### **Spécificités réunionnaises et opportunités**

La Réunion bénéficie d’atouts distinctifs : diversité des paysages, potentiel en tourisme vert et sportif, richesse gastronomique et culturelle. Le développement du tourisme expérientiel renforce l’intérêt pour les savoir-faire traditionnels, notamment les techniques culinaires au feu de bois, qui constituent un élément fort de l’identité

réunionnaise mais restent peu présents dans les formations. L'île doit cependant se positionner face à une concurrence régionale soutenue.

### Contexte de formation

La filière Hôtellerie – Tourisme – Restauration (HTR) présente une offre de formation encore insuffisamment attractive et inégalement répartie sur le territoire, avec une concentration marquée dans l'Ouest. Les poursuites d'études restent limitées, tandis que les niveaux supérieurs favorisent une meilleure insertion. L'ouverture du lycée du tourisme et de l'hôtellerie de Saint-André apportera une opportunité de diversification, de montée en compétences et de rééquilibrage territorial de l'offre.

### Actions proposées

- Création d'un module expérimental "Cuisine au feu de bois" de 60 à 120 heures intégré dans le CAP Cuisine, le Bac Pro Cuisine et le BTS Hôtellerie-Restauration**

### Acteurs mobilisés

- Région Réunion (SPFSP, formation, tourisme)
- Rectorat + Direction Générale de l'Enseignement Scolaire (DGESCO)
- Lycées professionnels et lycée hôtelier
- Chefs, artisans, restaurateurs traditionnels
- Parc national, communes, offices de tourisme
- Chambres consulaires (CMA, CCI)
- Organismes culturels (Maison des cultures, associations culinaires)

### Public cible

- Élèves de CAP et Bac Pro Cuisine.
- Étudiants BTS Hôtellerie-Restauration.

### Indicateurs de réalisation

- Élaboration du module "Cuisine au feu de bois"
- Nombre d'établissements pilotes engagés
- Nombre d'enseignants formés
- Acquisition de matériels adaptés (four feu de bois, marmites, foyers)

### Indicateurs de suivi

- Nombre d'élèves inscrits dans le module
- Nombre d'heures réalisées par niveau
- Nombre de partenariats restaurateurs/agriculteurs
- Productions culinaires valorisées dans les projets touristiques

### Indicateurs d'impact

- Amélioration du lien formation-emploi dans les métiers culinaires
- Création d'une identité gastronomique renforcée dans l'offre touristique
- Augmentation de l'attractivité de la filière (rétention des élèves)
- Participation à la montée en gamme du tourisme réunionnais
- Intérêt d'autres régions ou DROM → reconnaissance nationale

### Temporalité

De 2026 à 2031

## 4. L'énergie – Une filière stratégique au cœur de la transition et de la souveraineté énergétique

### Contexte

La transition énergétique et la transformation industrielle constituent aujourd’hui des enjeux stratégiques majeurs pour La Réunion. Pourtant, le diagnostic territorial révèle un sous-développement critique des filières techniques énergie–industrie–énergies renouvelables, compromettant la capacité du territoire à atteindre ses objectifs de décarbonation, d’autonomie énergétique et de montée en compétences locales.

Plusieurs fragilités convergent. Les formations de niveaux Bac Pro dans les domaines clés – électrotechnique, électronique, maintenance industrielle – restent insuffisamment développées pour répondre aux besoins croissants des entreprises. À cela s’ajoute l’absence de parcours structurés dédiés aux énergies renouvelables (solaire, biogaz, hydraulique, photovoltaïque), alors même que ces segments constituent les piliers de la Programmation Pluriannuelle de l’Énergie (PPE) régionalisée.

La situation est d’autant plus préoccupante que la filière hydrogène, appelée à jouer un rôle stratégique dans la mobilité, le stockage et l’industrie, ne bénéficie d’aucun parcours de formation identifié. De même, le territoire manque de BTS spécialisés en énergie et systèmes industriels, limitant la montée en gamme technologique et la capacité d’innovation locale.

Enfin, l’écosystème « vert » demeure éclaté : la coordination entre acteurs est faible, l’offre de formation manque de lisibilité et l’adéquation entre besoins et ressources est encore insuffisante.

Ces freins compromettent le développement d’une filière énergie–industrie robuste, alors même que les besoins en compétences qualifiées s’intensifient. Dans ce contexte, le territoire doit engager une stratégie volontariste pour structurer une véritable filière technique énergie–industrie–énergies renouvelables, cohérente, coordonnée et adaptée aux transitions en cours.

### Deux préconisations fortes émergent de cette analyse :

**1 – Lancer un EDEC “Métiers de l’Énergie – Transition Énergétique”, afin de structurer les parcours, d’anticiper les besoins en compétences et d’accompagner l’évolution des métiers.**

**2 – Décliner territorialement le Plan Industrie Verte, afin de doter La Réunion d’un cadre opérationnel, cohérent et lisible pour accélérer la transition industrielle et énergétique, renforcer les compétences locales et sécuriser les filières émergentes.**

Un EDEC “Métiers de l’Énergie” apparaît indispensable pour accompagner le déploiement de la PPE régionalisée et sécuriser les ressources humaines nécessaires à l’autonomie énergétique du territoire. Il permettra de structurer des parcours de formation cohérents et lisibles, du niveau Bac Pro jusqu’aux BTS et licences professionnelles, en réponse aux besoins émergents des filières énergie et industrie. Cet outil favorisera également un rapprochement durable entre entreprises, organismes de formation et collectivités, dans une logique de planification pluriannuelle.

L’EDEC offrira ainsi la capacité d’anticiper, de professionnaliser et de calibrer précisément les compétences indispensables à la transition énergétique et au développement des technologies associées.

## FICHE ACTION : Créer un EDEC "Métiers de l'Énergie – Transition Énergétique"

### Contexte

La transition énergétique nécessite une montée en compétences massive dans les domaines des énergies renouvelables, de la maintenance, de la gestion des réseaux, de l'efficacité énergétique, du stockage et de l'hydrogène. Le territoire ne dispose aujourd'hui ni des parcours structurés, ni des diplômes adaptés, ni d'une coordination suffisante entre entreprises et acteurs de la formation pour répondre à ces enjeux. Un EDEC apparaît donc indispensable pour planifier, structurer et accélérer la montée en compétences.

### Objectif

Structurer et planifier la montée en compétences nécessaire au déploiement de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) et à l'autonomie énergétique, en développant des parcours cohérents du CAP au Bac Pro, puis vers le BTS et la licence professionnelle.

### Acteurs

- Chef de file : Région / DEETS
- Co-chefs de file : OPCO, EDF, Organisations Professionnelles
- Acteurs associés : entreprises ENR, organismes de formation, collectivités, clusters énergie et industrie, Rectorat.

### Actions

- Constituer un partenariat structuré Région – DEETS – OPCO – MEDEF/CPME – EDF – entreprises ENR.
- Réaliser un diagnostic prospectif emplois-compétences à horizon 2030, 2035 et 2040, aligné sur la PPE.
- Construire un plan territorial de formation et reconversion, incluant la montée en compétences des salariés en poste.
- Créer ou adapter des modules en CAP, Bac Pro et BTS dédiés aux ENR, à l'efficacité énergétique et aux réseaux.
- Créer un Campus Énergie fédérant entreprises, laboratoires, organismes de formation et démonstrateurs.
- Soutenir le développement de la filière hydrogène (maintenance, électrolyse, stockage, sécurité).

### Indicateurs de réalisation

- Nombre de salariés formés.
- Nombre de nouvelles formations énergie créées ou rénovées.
- Nombre de modules Énergies Nouvelles et Renouvelables (ENR)/hydrogène intégrés dans l'offre existante.

### Indicateurs d'impact

- Part des emplois locaux mobilisés dans les projets ENR.
- Taux d'adéquation formation-emploi dans les métiers énergie/ENR.
- Progression de la qualification moyenne des salariés du secteur.

### Indicateurs de suivi

- Suivi annuel des besoins des entreprises via OPCO.
- Évolution du nombre d'apprenants dans les filières énergie/industrie.
- Suivi de l'intégration des nouveaux référentiels dans les établissements.

## Temporalité

- 2026-2030

Pour donner toute sa portée à cet EDEC, il est nécessaire de l'articuler avec une stratégie industrielle ambitieuse.

### Préconisation 21 : Décliner territorialement le Plan Industrie Verte, afin de doter La Réunion d'un cadre opérationnel, cohérent et lisible pour accélérer la transition industrielle et énergétique, renforcer les compétences locales et sécuriser les filières émergentes.

La Réunion doit développer des filières industrielles solides pour répondre aux enjeux de décarbonation, d'économie circulaire, de modernisation technologique et d'innovation. Aujourd'hui, le tissu industriel reste fragmenté, peu outillé pour intégrer les technologies propres et confronté à un déficit de compétences locales dans les métiers techniques, robotiques, électroniques ou liés à l'hydrogène.

La déclinaison territoriale du Plan Industrie Verte permettra d'offrir un cadre stratégique clair pour structurer ces filières émergentes, soutenir leur développement et aligner les besoins industriels avec les capacités locales de formation. Elle favorisera l'émergence de nouvelles activités industrielles, renforcera la souveraineté du territoire et permettra d'articuler les investissements, les plateaux techniques et les parcours de formation autour d'une trajectoire industrielle cohérente et durable.

## FICHE ACTION : Déclinaison territoriale du Plan Industrie Verte

### Contexte

Sans cadre territorial clair, les initiatives restent dispersées, les formations manquent de cohérence et les entreprises ne disposent pas d'un vivier de compétences suffisant. La déclinaison territoriale du Plan Industrie Verte permettrait d'aligner stratégie industrielle, besoins en compétences et offre de formation.

### Objectif

Faire émerger les filières industrielles nécessaires à la transition (recyclage, hydrogène, robotisation légère, électronique, industries circulaires) et structurer un parcours complet de formation initiale et continue.

### Acteurs

- Chef de file : Région
- Co-chefs de file : Rectorat, France Industrie, Ministère de l'Industrie
- Acteurs associés : intercommunalités, entreprises industrielles, clusters, OPCO, organismes de formation.

### Actions

- Demander une déclinaison officielle du Plan Industrie Verte auprès de France Industrie / Ministère.
- Intégrer la formation professionnelle scolaire comme pilier de cette déclinaison territoriale.
- Créer un parcours technologique complet du CAP aux licences professionnelles des technologies vertes
- Développer des plateaux techniques dédiés (robotisation légère, électronique, recyclage, hydrogène).
- Lancer des démonstrateurs industriels territoriaux, en partenariat avec les entreprises.

### Indicateurs de réalisation

- Nombre de formations créées ou rénovées.
- Nombre de plateaux techniques ouverts.
- Nombre de démonstrateurs industriels lancés.

### Indicateurs d'impact

- Taux d'insertion dans les métiers industriels.

- Part des compétences locales dans les projets industriels verts.
- Montée en gamme technologique des entreprises.

#### Indicateurs de suivi

- Suivi annuel des flux entrants dans les formations industrielles.
- Évolution de l'offre de formation par territoire.
- Suivi du nombre d'entreprises engagées dans les dispositifs Industrie Verte.

#### Temporalité

- 2026-2030

### 5. Le Sanitaire et social : une filière clé pour les territoires isolés et le bien-vieillir.

**Préconisation 22 : Mettre en place une expérimentation territoriale dans la zone Nord-Est de La Réunion (Saint-Benoît – Sainte-Rose – Salazie – Plaine-des-Palmistes), afin de tester un module pédagogique innovant dédié à la mobilité douce et à l'intervention en milieu isolé pour les élèves du secteur sanitaire et social.**

Cette préconisation répond directement au diagnostic du Conseil régional :

La mobilité est le principal frein à l'accès à l'emploi dans les métiers du soin et de l'accompagnement.

Les zones concernées présentent l'enclavement le plus fort et les besoins en services à domicile parmi les plus élevés.

Ce module permet de sécuriser les parcours professionnels, de renforcer l'attractivité des métiers et de répondre au vieillissement accéléré de la population.

L'expérimentation vise à être déployée dans un second temps vers l'ensemble de l'île, après évaluation.

### **FICHE ACTION 1. Module innovant “Mobilité douce et intervention en milieu isolé” – Expérimentation Nord-Est**

#### Contexte

Le diagnostic réalisé par le GFE 16 met en évidence plusieurs enjeux majeurs pour le secteur des services à la personne. Ce domaine représente déjà 19,1 % de l'emploi total et devrait connaître une croissance soutenue en raison du vieillissement démographique. Pourtant, les tensions de recrutement y demeurent particulièrement fortes.

L'un des principaux freins identifiés concerne la mobilité des futurs professionnels. Beaucoup ne disposent ni du permis de conduire, ni d'un véhicule personnel, alors même que les interventions se font souvent au domicile des bénéficiaires, dans des zones dispersées et parfois difficiles d'accès. Les transports en commun, insuffisants en termes d'horaires et de couverture territoriale, n'apportent qu'une réponse partielle à ces contraintes.

Certaines zones apparaissent particulièrement critiques, notamment le Nord-Est, incluant des territoires enclavés comme Salazie ou la Plaine-des-Palmistes. Ces secteurs, caractérisés par des routes sinuées et éloignées, cumulent des besoins importants d'accompagnement à domicile et une population à la fois vieillissante et isolée.

Enfin, le diagnostic souligne une inadéquation persistante entre les formations proposées et la réalité du terrain. Les cursus actuels intègrent insuffisamment les spécificités géographiques et territoriales ultramarines, la

question de la mobilité professionnelle ou encore les contraintes logistiques liées aux interventions en zones isolées.

#### Objectifs :

- Améliorer l'accès aux stages et à l'emploi dans les zones enclavées.
- Adapter les formations aux réalités territoriales ultramarines.
- Renforcer l'autonomie et la capacité d'intervention des futurs professionnels.
- Sécuriser les parcours professionnels dans un secteur en tension.
- Soutenir le développement des services à la personne et anticiper la *silver* économie.
- Promouvoir une mobilité durable adaptée aux spécificités de La Réunion.
- Expérimenter un modèle reproductible à l'échelle de l'île.

#### Actions proposées

##### 1. Crédation d'un module pédagogique expérimental

Contenus :

- Organisation d'une tournée d'accompagnement en zone isolée ;
- Utilisation de vélos / vélos électriques / trottinettes de service ;
- Initiation à la sécurité en mobilité douce ;
- Gestion des risques en zones enclavées ;
- Techniques d'intervention adaptées aux milieux difficiles ;
- Cartographie locale des accès à domicile.

##### 2. Mise à disposition de trottinettes et vélos électriques

Pour les élèves, les apprentis, les stagiaires en situation professionnelle, avec comme objectif de lever le frein “pas de permis / pas de voiture”.

#### Acteurs

- Pilote / chef de file : Rectorat de La Réunion
- Co chef de file : Conseil régional, Collectivités du Nord-Est (CIREST + communes concernées), CCAS / CIAS de Saint-Benoît, Sainte-Rose
- Autres partenaires : Lycées : Marie Curie (Saint-Benoît), Rontaunay / Amelin, MFR Plaine-des-Palmistes, Services d'aide à la personne (ADMR, associations, entreprises locales), ARS Réunion, CIREST, Collectivités territoriales du Nord-Est, Fabricants / loueurs de vélos et trottinettes électriques

#### Public cible

- |  |  |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> CAP AEPE      | <input type="checkbox"/> Bac Pro animation                               |
| <input type="checkbox"/> CAP SAPVER    | <input type="checkbox"/> BTS SP3S  |
| <input type="checkbox"/> Bac Pro ASSP  | <input type="checkbox"/> Apprentis / stagiaires dans les métiers du soin |
| <input type="checkbox"/> Bac Pro SAPAT | et de l'accompagnement à domicile.                                       |

#### Indicateurs de réalisation

- nombre d'établissements engagés ;
- nombre d'élèves ayant suivi le module ;
- nombre d'heures de formation dispensées ;
- nombre d'équipements mis à disposition (vélos, trottinettes) ;
- nombre de partenaires mobilisés.

#### Indicateurs de suivi

- taux d'utilisation des équipements ;
- nombre de stages réalisés dans les zones isolées ;

- taux de satisfaction des élèves ;
- taux de satisfaction des structures d'accueil ;
- retours sur la sécurité et la praticité.

#### Indicateurs d'impact

- augmentation de l'accès aux stages pour les élèves non motorisés ;
- amélioration du taux d'insertion dans les métiers du domicile ;
- réduction de l'absentéisme en stage lié au transport ;
- renforcement du lien formation-emploi dans le Nord-Est ;
- modèle reproductible pour d'autres microrégions (Sud sauvage, Ouest Hauts).

#### Temporalité

- Année 1 (2026–2027) – Mise en place
- Année 2 (2027–2028) – Expérimentation complète
- Année 3 (2028–2029) – Évaluation et extension

#### Évaluation territoriale

- mesure de l'impact sur les stages, l'accès à l'emploi, la mobilité autonome ;
- retours des employeurs et structures partenaires ;
- faisabilité de généralisation à d'autres microrégions.

### FICHE ACTION 2 – Structuration d'une filière « Bien vieillir » dans le SPFSP

#### Préconisation 23 : Structurer une véritable filière du bien vieillir, dès la formation scolaire professionnelle, pour répondre aux besoins du territoire réunionnais.

##### Contexte

Cette fiche action est issue des travaux de la commission QCS dans le cadre de la contribution « Bien vieillir à La Réunion : l'affaire de tous et de chacun » (2025). Elle s'appuie sur les constats et orientations dégagés lors du diagnostic régional du Schéma Prévisionnel des Formations Scolaires Professionnelles (SPFSP), qui identifie le vieillissement démographique comme un enjeu majeur pour le développement économique et social du territoire.

La Réunion connaît une croissance démographique plus forte que la métropole, avec une hausse particulièrement marquée des plus de 65 ans (+38 % en 10 ans).

Le vieillissement constitue un levier économique (*silver économie*) et un gisement d'emplois locaux non délocalisables.

Le territoire fait face à une pénurie de compétences dans les métiers du grand âge, accentuée par un chômage des jeunes et un besoin croissant de professionnels formés.

Le SPFSP représente lors, un maillon stratégique pour préparer la relève en structurant des parcours scolaires attractifs, progressifs et adaptés aux besoins.

Le secteur du bien vieillir nécessite une offre de formation cohérente, territorialisée et progressive, allant du CAP au BTS. La carte des formations doit mieux répondre aux besoins des bassins, en particulier l'Est, et renforcer l'attractivité des métiers du prendre soin. La filière doit intégrer l'innovation, la prévention, l'autonomie et l'accompagnement des aidants.

Il s'agit pour à travers la fiche action proposée de mettre en place une filière de formation structurée et attractive dédiée au bien vieillir, intégrée au SPFSP, afin de répondre aux besoins croissants de compétences liés au vieillissement de la population réunionnaise.

## Objectifs

Adapter et équilibrer la carte des formations dans les filières ASSP, SAPAT et CAP sanitaires et sociaux.  
Renforcer l'attractivité des métiers du grand âge auprès des jeunes.  
Améliorer la qualité des apprentissages via des plateaux techniques adaptés et des outils numériques.  
Favoriser la continuité des parcours, du CAP au BTS.  
Outiller les jeunes aidants et jeunes engagés à travers des modules dédiés.

## Actions proposées

### Année 1 (2026–2027) – Mise en place

- Mettre en œuvre une campagne régionale de valorisation des métiers du grand âge.
- Déployer une campagne spécifique sur la mixité filles-garçons dans les filières du soin.
- Organiser des immersions, mini-stages, visites professionnelles, interventions en établissements.
- Soutenir les établissements pour l'équipement des plateaux techniques adaptés au grand âge.
- Développer des outils numériques de simulation pour tous les bassins.
- Encourager les passerelles CAP → Bac Pro → BTS dans les filières du bien vieillir.
- Renforcer l'information sur les débouchés et poursuites d'études.
- Créer des modules courts pour lycéens aidants (gestes, prévention, droits, autonomie).
- Développer des projets pédagogiques sur le thème du vieillissement dans les lycées.

## Acteurs

- Pilote** : Conseil régional (Compétences SPFSP et SRFSS)
- Co-pilote** : Conseil Départemental (Chef de file de l'autonomie)

## Acteurs associés

- Rectorat de La Réunion, Etablissements scolaires (lycées pros, lycées des métiers), Branches professionnelles du sanitaire et social, EHPAD, SAAD, SSIAD, SESSAD, ARS La Réunion, Organismes de formation, Pôles d'innovation, incubateurs, Partenaires de la filière Autonomie  
Associations d'aidants, Collectivités territoriales (EPCI, communes)

## Public cible

- Collégiens, lycéens et étudiants, Jeunes aidants, Professionnels du secteur sanitaire, social et autonomie, Etablissements scolaires et centres de formation, Acteurs de la *silver économie*

## Indicateurs de réalisation

- Nombre de formations créées, renforcées ou rééquilibrées dans la carte SPFSP.
- Nombre d'établissements équipés de plateaux techniques adaptés.
- Nombre d'actions de sensibilisation (mixité, orientation, découverte).
- Nombre de mini-stages, visites ou immersions organisés.

## Indicateurs de suivi

- Taux d'inscription et de pression dans les filières ASSP, SAPAT, CAP sanitaires et sociaux.
- Nombre de jeunes formés bénéficiant d'outils numériques pédagogiques.
- Nombre de lycéens aidants formés via les modules courts.

## Indicateurs d'impact

- Part des élèves poursuivant vers les métiers du bien vieillir.
- Évolution du nombre de jeunes diplômés intégrant les métiers du grand âge.
- Couverture territoriale de l'offre de formation, notamment dans les bassins sous-dotés.
- Renforcement mesuré de l'attractivité des métiers de l'autonomie.

## Temporalité

2026/2034

**ANNEXE 2 :**

**CONTRIBUTION**

**DE LA COMMISSION ÉCONOMIE,**

**EMPLOI ET INNOVATION**

**DU CESER DE LA RÉUNION**

**SUR LE SCHÉMA**

**PRÉVISIONNEL DES**

**FORMATIONS**

**PROFESSIONNELLES SOUS**

**STATUT SCOLAIRE (SPFSP)**

**2026-2034**

## Annexe 2. Contribution de la Commission Économie, Emploi et Innovation du CESER de La Réunion sur le Schéma Prévisionnel des Formations Professionnelles sous statut scolaire (SPFSP) 2026-2034

---

### Introduction

La commission Économie, Emploi et Innovation du CESER de La Réunion accueille positivement la démarche de concertation engagée autour du SPFSP, document stratégique visant à structurer l'offre de formation professionnelle sous statut scolaire pour la période 2026-2034. Elle souligne l'importance de disposer d'un diagnostic clair, d'indicateurs fiables et d'une vision prospective permettant d'adapter la formation des jeunes aux besoins évolutifs du territoire. Les enjeux liés à l'orientation, à l'attractivité des métiers, aux transitions économiques, numériques et écologiques nécessitent une réflexion d'ensemble, dépassant la seule logique d'ajustement des effectifs. La commission rappelle également la nécessité de coordonner les orientations du SRPFSP en tenant compte les formations professionnelles existant par ailleurs comme celles de l'Ecole d'apprentissage maritime ; afin d'assurer une complémentarité cohérente des parcours et une utilisation optimisée des ressources publiques.

### 1. Faire de la voie professionnelle un levier d'avenir pour les jeunes

La valorisation de la voie professionnelle représente un enjeu majeur pour le développement économique et social de La Réunion. Trop souvent considérée à tort comme une voie de relégation, elle peine à attirer les jeunes et leurs familles, malgré la diversité et la qualité des métiers auxquels il prépare. La commission insiste sur l'importance de restaurer l'image de ces parcours, de mieux informer les élèves dès le collège et d'accompagner les équipes pédagogiques dans une orientation qui valorise réellement les choix et les aspirations des jeunes. L'orientation doit être pensée comme un processus positif et non comme une conséquence d'un tri scolaire.

L'analyse des formations montre que certains métiers souffrent d'un manque d'attractivité malgré des opportunités d'emploi réelles et immédiates. C'est le cas notamment des métiers liés à la *silver économie*, alors même que la population réunionnaise vieillit et que les besoins d'accompagnement des personnes âgées augmentent. La fermeture récente d'un CAP dédié à ces métiers illustre la fragilité de certaines filières pourtant essentielles. Les conditions d'exercice, les rémunérations, le temps partiel subi ou encore la pénibilité sont des facteurs déterminants qui influencent l'attractivité de ces métiers et doivent être examinés avec attention dans les espaces de concertation et de régulation de l'emploi et des compétences.

La commission rappelle que l'évaluation du schéma doit reposer sur des indicateurs clairs incluant les taux de réussite et les taux d'insertion, permettant d'apprécier la pertinence réelle de l'offre. Les formations doivent également favoriser la mobilité, la poursuite d'études et l'évolution professionnelle, afin de garantir des perspectives et de renforcer l'attractivité du secteur.

Par ailleurs, le taux d'internats est encore insuffisant à La Réunion, et certains établissements restent partiellement inoccupés. La commission encourage néanmoins la poursuite de la création d'internats, particulièrement dans le Nord où la demande est forte. Les internats répondent à plusieurs enjeux : mobilité réduite, coût du logement, éloignement géographique des formations. Ils constituent aussi un outil de protection sociale. Dans un territoire touché par les violences intrafamiliales, offrir la possibilité de vivre ailleurs pour étudier représente une voie d'émancipation et de sécurisation pour les jeunes les plus vulnérables.

## 2. GPEC : mieux prévoir pour mieux former

La commission Économie, Emploi et Innovation estime indispensable de doter le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) structurée par filière. Ces GPEC contribuerait à enrichir le diagnostic du SPFSP. Cet outil permettrait d'anticiper les transformations économiques et technologiques, d'identifier les métiers et les compétences en tension, et d'adapter les capacités de formation en conséquence. Dans un contexte de transitions multiples, la GPEC sectorielle constitue le fondement d'une politique de formation cohérente et durable.

La planification de la commande publique doit être étroitement articulée à cette démarche. De nombreux secteurs structurants, notamment dans le BTP ou l'environnement, dépendent fortement des investissements publics. L'absence de visibilité à moyen terme fragilise les entreprises, limite les recrutements et décourage les jeunes de s'engager dans ces métiers. Une programmation anticipée, claire et partagée de la commande publique permettrait au contraire de sécuriser les filières économiques, leur développement et leur capacité à insérer professionnellement la jeunesse réunionnaise ainsi que de maintenir un niveau de qualification suffisant pour répondre aux besoins majeurs du territoire.

La commission insiste également sur l'intérêt que représente l'intégration systématique des taux de réussite, d'insertion et de poursuite d'études, afin de disposer d'une vision précise de l'efficacité des formations et de leur adéquation aux réalités économiques et sociales.

## 3. Des diagnostics sectoriels pour aligner les formations sur les réalités économiques

L'action régionale en matière de formation professionnelle doit impérativement s'inscrire dans les priorités du SRDEII. Le SPFSP doit être un outil au service de la stratégie économique globale : il doit accompagner les filières prioritaires, répondre aux besoins identifiés par les entreprises et soutenir les axes d'innovation définis dans le SRDEII.

L'analyse sectorielle réalisée dans le cadre du SPFSP met en évidence plusieurs enjeux majeurs pour plusieurs filières :

➤ **BTP : sécuriser les compétences d'un pilier économique**

Dans le BTP, secteur essentiel de l'économie réunionnaise, comme évoqué précédemment, les données montrent une forte dépendance à la commande publique, un vieillissement significatif de la main-d'œuvre, des tensions persistantes sur certains métiers techniques et une faible attractivité de plusieurs spécialités. Les besoins en compétences évoluent avec les exigences de la transition énergétique, de la construction durable et de la digitalisation, notamment via le développement des outils de modélisation numérique. La commission souligne la nécessité de maintenir un effort de formation conséquent, de rééquilibrer les niveaux de qualification entre CAP, Bac Pro et BTS et d'accompagner la modernisation des pratiques. La féminisation des métiers doit également faire l'objet d'une attention particulière.

➤ **Agriculture : tropicaliser, innover, cibler**

L'agriculture constitue une autre filière structurante analysée dans le SPFSP. La Région affiche une volonté forte d'augmenter le nombre d'apprenants et de développer des spécialisations propres au territoire. Cette orientation répond à l'enjeu essentiel de souveraineté alimentaire. Les formations proposées valorisent les productions locales, les cultures tropicales et les filières émergentes. Toutefois, la commission regrette que les enjeux environnementaux et climatiques ne soient pas suffisamment intégrés. La gestion de l'eau, la protection des sols, l'adaptation des cultures aux aléas climatiques, la lutte contre les maladies émergentes ou encore la préservation de la biodiversité devraient être davantage structurants dans l'offre de formation. La Réunion partage par ailleurs des défis communs avec les autres pays de l'océan Indien. Le développement de formations

régionales mutualisées en agroécologie tropicale ou en gestion durable des ressources pourrait offrir de nouvelles perspectives de mobilité et de coopération.

L'attractivité des métiers agricoles nécessite aussi une politique facilitant l'accès au foncier pour les jeunes diplômés.

La filière PAPAM représente une opportunité économique majeure. L'essor des cosmétiques, basé sur les plantes à parfums, aromatiques et médicinales, exige la création de formations spécifiques allant de la culture à la transformation.

La commission s'interroge cependant sur la pertinence d'ouvrir un CAP Palefrenier, à l'heure où les centres équestres réunionnais rencontrent des difficultés économiques et peinent à trouver leur rentabilité. Il serait plus judicieux d'accompagner un nombre ciblé de jeunes vers la mobilité pour les former à ces métiers ainsi qu'à ceux de moniteurs équestres.

➤ **Industrie : une adéquation à trouver entre offre et demande**

La Réunion est le territoire ultramarin le plus industrialisé. Ce secteur économique, soutenu par les politiques publiques, connaît une croissance continue, portée par une volonté de fabriquer local et d'encourager une forme de souveraineté.

Les métiers liés à la production industrielle représentent 2 % des emplois sur notre île. Si leurs débouchés restent limités, les besoins des industriels diffèrent avec les propositions du schéma. En effet, ils témoignent d'énormes difficultés à recruter des salariés qualifiés : des chefs de ligne, des logisticiens, des acheteurs, des techniciens de maintenance sur les machines, des techniciens qualité, etc. Certains postes sont occupés par des prestataires (venus d'Hexagone) qui interviennent sur des missions dans plusieurs usines tandis que d'autres mutualisent les ressources humaines pour trouver des solutions localement.

La commission recommande d'étudier plus précisément l'adéquation entre les formations proposées localement et les besoins exprimés par les industriels en termes de compétences dispensées.

➤ **Numérique : intégrer l'IA et les technologies émergentes**

Concernant le numérique, la commission constate l'absence de référence explicite aux métiers liés à l'intelligence artificielle dans le projet de schéma. Les compétences en IA, cybersécurité, science des données ou automatisation sont pourtant devenues essentielles dans de nombreux secteurs : santé, industrie, logistique, environnement ou services numériques. L'intégration de ces métiers dans la cartographie des formations est indispensable pour éviter un décrochage technologique du territoire et pour favoriser l'émergence d'un écosystème numérique compétitif.

La commission rappelle sa préconisation issue de sa contribution « Le numérique : moteur de compétitivité et d'attractivité territoriale »<sup>23</sup> où elle invite à étendre l'offre de formation en s'assurant qu'elle correspond aux besoins d'emplois pour faire du numérique un levier d'émancipation dès la formation initiale et tout au long de la vie.

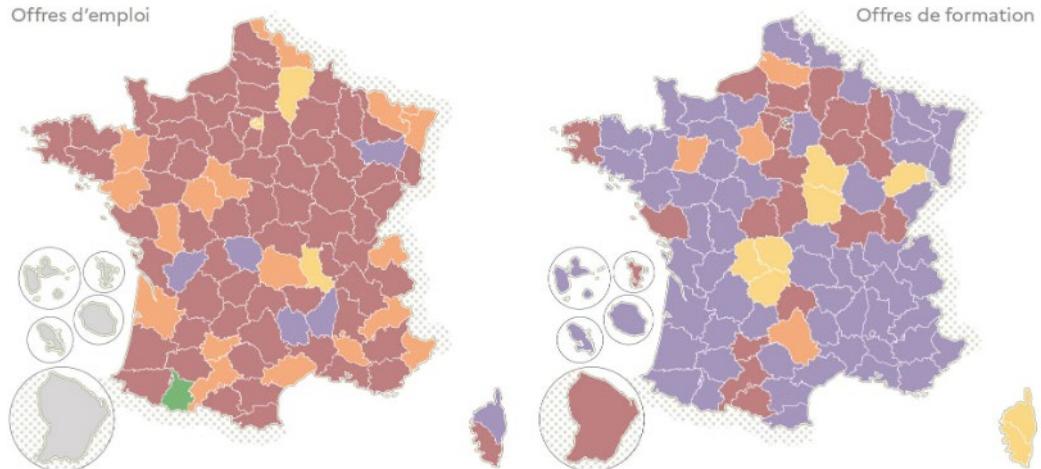
---

<sup>23</sup> CESER Réunion, Le numérique : moteur de compétitivité et d'attractivité territoriale, Avril 2025

## Spécialisation territoriale des offres d'emploi et des formations

Famille de métier la plus représentée dans les offres d'emploi et de formation, par département

- |   |                            |
|---|----------------------------|
| Communication digitale, marketing, e-commerce | Développement, test et Ops |
| Interface, graphisme, design                  | Sécurité, cloud, réseau    |
| Gestion, pilotage et stratégie                | donnée non disponible      |



Source : Cahier n°4 – Territoires et transitions : enjeux numériques, Observatoire des territoires, 2024<sup>24</sup>

### ➤ Economie bleue : renforcer les compétences autour du travail des métaux

La filière métallurgie doit être renforcée, en particulier pour les métiers liés à la réparation navale, à la déconstruction et au recyclage du métal. Ces compétences sont identifiées comme prioritaires dans le contrat de filière Économie bleue. La rareté des professionnels qualifiés, la dépendance à des acteurs extérieurs et le développement à venir des activités maritimes rendent indispensables la création ou l'adaptation de formations dédiées, en lien avec la DMSOI et le Cluster maritime.

### ➤ Santé, social, soins personnels : attirer vers ce vivier d'emplois

Le secteur du CARE représente, à La Réunion, 20 % des emplois. Pourtant, seules 12 % des formations le concernent ce qui réduit les potentiels salariés. Un équilibre est à trouver entre des offres d'emplois nombreuses et des formations insuffisantes en nombre et en candidats pour certaines.

En effet, le CARE va continuer à se développer fortement avec 13 610 emplois à domicile à pourvoir d'ici 2030 : 57 % des assistants de vie et 40 % des assistants maternels partiront à la retraite avant cette date tandis que le vieillissement de la population, accompagné de la perte d'autonomie liée mécaniquement à l'âge, accroît significativement les besoins notamment pour les employeurs de plus de 80 ans.

Pour encourager les élèves à rejoindre ce secteur qui recrute énormément, il est urgent de le valoriser en cours de scolarité et lors des phases d'orientation. Ses atouts sont une convention collective des salariés du particulier employeurs favorable à ces derniers, une professionnalisation tout au long de la carrière avec plusieurs titres professionnels, des emplois à proximité du domicile du salarié puisque les besoins sont sur l'ensemble du territoire, un emploi compatible avec la vie familiale, un parcours professionnel évolutif, qui peut aller des tout-petits au grand âge, avec un socle commun de compétences.

<sup>24</sup> Observatoire des territoires, [Cahier n°4 – Territoires, et transitions : enjeux numériques](#), 2024

Dans cette perspective, l'annonce de la fermeture du CAP Agent accompagnant au grand âge, faute de candidats, est incompréhensible. L'ensemble des employeurs et les acteurs de la formation, y compris publics, doit se mobiliser pour encourager les jeunes à rejoindre ces métiers.

En matière de petite enfance, il faut rappeler seuls 35 % des besoins d'accueil des tout-petits sont couverts par des modes d'accueil formels. Il manque cruellement, à La Réunion, de places de garde pour les jeunes enfants ce qui a un impact non négligeable sur l'employabilité des jeunes parents et a fortiori, des mères. Aussi, plutôt que de supprimer le CAP Petite Enfance dont les diplômé.es peinent à trouver du travail dans les structures collectives où les contrats sont majoritairement précaires, il conviendrait de poursuivre cette formation en orientant les jeunes vers le métier d'assistant maternel qui peut être exercé aussi dans une MAM (Maison d'Assistantes Maternelles).

Enfin, en matière de soins personnels, la commission approuve la proposition de développer les formations. L'esthétique, en particulier, est très recherchée dans les établissements touristiques qui peinent à recruter pour les spas et autres espaces bien-être, les professionnels du massage étant très demandés.

#### 4. Enseignement supérieur : garantir des passerelles et des ambitions

La commission considère que l'articulation entre le SRPFSP et le Schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation est indispensable. Les parcours professionnels doivent offrir au plus grand nombre la possibilité de poursuivre leurs études jusqu'aux niveaux supérieurs, que ce soit via les BTS, les BUT ou encore les écoles d'ingénieurs. Cette continuité est essentielle pour renforcer l'attractivité de la voie professionnelle, garantir des perspectives d'évolution et répondre aux besoins du territoire en cadres, techniciens supérieurs et experts métiers. Elle permet également de lutter contre l'autocensure et d'ouvrir véritablement la voie à l'excellence professionnelle à tous les niveaux.

#### Conclusion

La commission Économie, Emploi et Innovation du CESER considère que le SPFSP présente des orientations pertinentes devant être consolidées par une réflexion approfondie sur la valorisation de la voie professionnelle, la mise en place d'une GPEC sectorielle robuste, et la construction de passerelles vers l'enseignement supérieur. La réussite de ce schéma reposera sur sa capacité à anticiper les besoins de compétences, à structurer des parcours lisibles et attractifs et à contribuer pleinement au développement économique, social et environnemental de La Réunion.

**ANNEXE 3 :**

**BIEN VIEILLIR À LA RÉUNION :**

**L'AFFAIRE DE TOUS**

**ET DE CHACUN**

**CONTRIBUTION DE 2025**

**ISSUE DES TRAVAUX**

**DE LA COMMISSION**

**« QUALITÉ DE VIE, CULTURE**

**ET SOLIDARITÉ » (QCS)**

## Annexe 3. Bien vieillir à La Réunion : l'affaire de tous et de chacun

### Contribution de 2025 issue des travaux de la commission « qualité de vie, culture et solidarité » (QCS)

---

Le diagnostic régional du Schéma Prévisionnel des Formations Scolaires Professionnelles (SPFSP) identifie clairement le vieillissement de la population comme un facteur d'envergure pour le développement économique de l'île. La population réunionnaise va s'accroître beaucoup plus que celle de la métropole (0,48 % par an pour une moyenne nationale de 0,29 %), et la progression est plus importante pour les plus de 65 ans (38 % à la Réunion dans 10 ans pour 16 % en métropole) : la *silver économie* pèsera de plus en plus à la Réunion dans les années à venir.

#### 1. Enjeux de la *silver économie*

Alors que La Réunion s'apprête à devenir dans les prochaines décennies l'un des territoires ultramarins les plus touchés par le vieillissement de sa population, la question du bien vieillir dépasse le seul cadre médico-social ou sanitaire. Elle interroge profondément notre modèle de développement : aménagement du territoire, emploi, innovation, logement, mobilité, alimentation, formation... tous les secteurs sont concernés.

Dans cette perspective, la « *silver économie* » – autrement dit, l'ensemble des activités économiques liées aux besoins des personnes âgées – représente une **opportunité majeure de structuration d'une filière locale innovante et durable**. Les enjeux sont nombreux : anticiper les besoins de demain, stimuler la création d'emplois non délocalisables, et favoriser l'émergence de solutions réunionnaises pour le vieillissement.

Car bien vieillir, ce n'est pas seulement un impératif social ou de santé publique : **c'est aussi un gisement d'activités économiques à forte utilité sociale**, à condition de construire un écosystème cohérent, coordonné et territorialisé. L'île dispose déjà de nombreuses initiatives, parfois isolées ou expérimentales, dans les domaines du service à la personne, de l'habitat adapté, des technologies de maintien à domicile ou encore des pratiques sport-santé.

Selon une étude de l'INED en 2021, chaque emploi créé dans le secteur du maintien à domicile génère 1,5 emploi indirect ou induit. Cela signifie qu'investir dans les services à la personne, dans l'habitat adapté, ou dans les technologies d'assistance ne profite pas seulement aux bénéficiaires directs, mais dynamise l'ensemble du tissu économique local. À l'échelle d'un territoire comme La Réunion, confronté à un fort chômage structurel, en particulier chez les jeunes et les seniors eux-mêmes, la *silver économie* représente donc un réservoir d'activités non négligeable.

C'est pourquoi la commission « qualité de vie, culture et solidarité » (QCS) plaide pour reconnaître pleinement les enjeux économiques du vieillissement, en le pensant comme un **vecteur de croissance inclusive, de création d'emplois locaux et d'innovation sociale et technologique** au service du territoire.

## 2. Proposition en lien avec le SPFSP

En lien avec la contribution du bien vieillir, la commission recommande :

**Préconisation : Structurer une véritable filière du bien vieillir, dès la formation scolaire professionnelle, pour répondre aux besoins du territoire**

**Orientation : AGIR pour anticiper les besoins en compétences liés au vieillissement de la population réunionnaise**

La commission souligne l'importance d'une structuration globale et cohérente de la filière du bien vieillir, incluant non seulement l'enseignement supérieur, la formation professionnelle continue et l'accompagnement des aidants, mais également, et de manière stratégique, **la formation professionnelle en milieu scolaire**.

Cette intégration constitue un levier essentiel pour répondre à la pénurie de compétences dans les métiers du grand âge, attirer les jeunes vers des parcours porteurs et territorialisés, et mieux préparer la relève dans les secteurs du sanitaire, du social, de l'autonomie et de la prévention.

**La commission recommande donc d'intégrer pleinement la dimension « bien vieillir » dans le Schéma Prévisionnel des Formations Scolaires Professionnelles (SPFSP)**

Il s'agit de structurer une filière de formation cohérente, progressive et interdisciplinaire allant du scolaire jusqu'au supérieur, reposant à la fois sur le SPFSP et le SRFSS<sup>25</sup>. Elle recommande que le SPFSP devienne un **maillon essentiel** du futur « parcours bien vieillir » afin de préparer les professionnels de demain et favoriser les vocations dès le lycée.

Les axes prioritaires seraient les suivants :

**a. Consolider et adapter la carte des formations pour mieux répondre aux besoins du territoire**

- **Assurer une répartition équilibrée de l'offre de formation** dans les filières liées à l'accompagnement des personnes âgées (ASSP<sup>26</sup>, SAPAT<sup>27</sup>, CAP du secteur sanitaire et social), en portant une attention particulière au **bassin Est**, aujourd'hui moins bien pourvu ;
- **Soutenir les capacités d'accueil** dans les formations existantes lorsque les taux de pression l'indiquent, notamment en filière ASSP.

**b. Renforcer l'attractivité des formations et la sensibilisation des publics**

- **Mener des actions de valorisation** des métiers du grand âge auprès des collégiens et lycéens, en s'appuyant sur les établissements déjà structurés (dont le **Lycée des Métiers du Bien-Être**, qui intègre déjà les dimensions handicap, autonomie, petite enfance et maladie) ;
- **Lutter contre les stéréotypes de genre**, particulièrement dans les filières très féminisées en portant une campagne spécifique sur la **déconstruction des représentations** autour des métiers du prendre soin ;
- Proposer des **immersions de découverte** (dans le cadre réglementaire, ex. mini-stages, visites, interventions professionnelles) pour renforcer l'orientation positive vers les métiers de l'autonomie.

**c. Garantir la qualité des apprentissages et l'adaptation des plateaux techniques**

---

<sup>25</sup> Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales

<sup>26</sup> Baccalauréat professionnel - Accompagnement, soins et services à la personne

<sup>27</sup> Baccalauréat professionnel - Services aux personnes et animation dans les territoires

- **Renforcer les équipements pédagogiques** (plateaux techniques, espaces de simulation, matériels adaptés aux situations de dépendance) pour soutenir les formations existantes et garantir leur adéquation aux besoins du secteur ;
- Soutenir le développement d'outils numériques pédagogiques (simulation, gestes professionnels, entraînement), utilisables dans tous les bassins de formation.

#### d. Favoriser la continuité du parcours jusqu'au niveau Bac+2

- Assurer une cohérence entre les formations de niveau CAP → Bac pro → BTS (notamment BTS SP3S), afin d'offrir des **parcours lisibles et progressifs** en lien avec les métiers du bien vieillir ;
- Renforcer l'information sur les débouchés réels et les poursuites d'études possibles pour sécuriser les trajectoires scolaires.

#### e. Outiller les jeunes aidants et les jeunes engagés

- Création de modules courts à destination des lycéens aidants familiaux (premiers gestes, prévention, connaissance des droits) ;
- Développement d'initiatives d'apprentissage par projet autour du vieillissement dans les lycées.

#### Actions proposées

- **Intégrer explicitement la dimension “bien vieillir” dans la prochaine carte des formations professionnelles**, en identifiant les besoins territoriaux et les capacités d'accueil ;
- **Renforcer l'offre de formation dans les bassins insuffisamment dotés**, en particulier l'Est.
- **Déployer une stratégie régionale d'attractivité**, incluant une campagne sur la mixité filles-garçons et la valorisation des métiers de l'autonomie ;
- **Soutenir les établissements dans l'équipement des plateaux techniques**, en cohérence avec les exigences des formations ASSP, SAPAT et des CAP du secteur social ;
- **Encourager les passerelles au sein du système scolaire**, dans le respect des cadres nationaux, pour faciliter les parcours CAP → Bac pro → BTS.

#### Chef(s) de file

- **Le Conseil régional** (compétent SPFSP et SRFSS) ;
- **Le Conseil départemental** (chefs de file de l'autonomie).

#### Indicateurs d'impact

- Part des élèves des filières ASSP, SAPAT et CAP sanitaires/sociaux poursuivant vers les métiers du bien vieillir ;
- Évolution du nombre de jeunes diplômés entrant dans les métiers du grand âge sur le territoire ;
- Couverture territoriale des formations dédiées au bien vieillir, en particulier dans les bassins sous-doté.

#### Indicateurs de suivi

- Nombre de formations initiales créées, renforcées ou rééquilibrées dans la carte du SPFSP ;
- Taux d'inscription, de pression et d'occupation des filières ASSP/SAPAT/CAP sanitaires et sociaux ;
- Nombre d'établissements disposant de plateaux techniques adaptés ;
- Nombre d'actions de sensibilisation (mixité, orientation, découverte des métiers) menées dans les collèges et lycées.

### 3. Conclusion

La commission QCS souligne que l'intégration de la dimension *bien vieillir* dans le Schéma Prévisionnel des Formations Scolaires Professionnelles constitue un enjeu stratégique majeur pour La Réunion. En structurant dès aujourd'hui une filière cohérente, progressive et territorialisée, le territoire se donne les moyens de répondre à l'accélération du vieillissement de sa population et aux besoins croissants des secteurs du sanitaire, du social, de l'autonomie et de la prévention.

Cette démarche dépasse l'ajustement de l'offre de formation : elle implique une vision d'ensemble reliant le scolaire, le supérieur, la formation continue, la professionnalisation des aidants et l'innovation territoriale. À ce titre, le SPFSP occupe une place déterminante pour installer durablement les conditions d'un parcours de formation complet et adapté aux réalités du territoire.

Enfin, la commission insiste sur l'importance d'un pilotage partagé entre le Conseil régional, le Conseil départemental et les partenaires de la filière Autonomie, afin de garantir la cohérence, la complémentarité et la montée en compétences des futurs professionnels.

Cette conclusion vient clore la préconisation en soulignant que la construction d'une filière du bien vieillir représente une opportunité structurante pour répondre aux défis démographiques et socio-économiques de La Réunion.

## SYNTHÈSE DES PRÉCONISATIONS

---

**Préconisation 1** : Renforcer le rôle du CREFOP comme instance de gouvernance du SPFSP.

**Préconisation 2** : Associer pleinement les acteurs à la gouvernance du SPFSP.

**Préconisation 3** : Renforcer l'appui sur les données sectorielles et territorialisées.

**Préconisation 4** : Faciliter la coopération entre les instances de gouvernance des différents schémas Stratégiques.

**Préconisation 5** : Tenir compte des réalités territoriales dans l'élaboration du SPFSP.

**Préconisation 6** : Ajuster le SPFSP aux besoins de compétences des filières du SRDEII.

**Préconisation 7** : Articuler le SPFSP avec le futur CPRDFOP pour permettre une stratégie régionale intégrée orientation et formation professionnelle tout au long de la vie intégrée orientation et formation professionnelle tout au long de la vie.

**Préconisation 8** : Renforcer les passerelles avec l'enseignement supérieur en cohérence avec le SRESRI.

**Préconisation 9** : Améliorer la couverture territoriale de l'offre de formation professionnelle sous statut scolaire.

**Préconisation 10** : Sécuriser et valoriser les filières à faible effectif mais à haute valeur territoriale.

**Préconisation 11** : Articuler fortement formation scolaire – apprentissage – formation continue.

**Préconisation 12** : D'adosser à l'ensemble des contrats de filières du SRDEII des démarches de GPEC et solliciter l'Etat afin de conclure des EDEC.

**Préconisation 13** : De renforcer l'attractivité des filières essentielles et d'accroître la mixité dans les Parcours.

**Préconisation 14** : De structurer des parcours de formation complets et cohérents.

**Préconisation 15** : De prendre en compte les capacités du tissu économique local et l'enjeu de Mobilité.

**Préconisation 16** : Intégrer pleinement la transition écologique dans la planification pluriannuelle de l'offre de formation.

**Préconisation 17** : Faire de la compétence numérique incluant l'IA et la cybersécurité une compétence socle pour tous les élèves de la voie professionnelle.

**Préconisation 18** : Adapter l'offre de formation aux effets du vieillissement démographique.

**Préconisation 19** : Mobiliser les possibilités d'agilité des référentiels.

**Préconisation 20** : Créer un BTS écotourisme digital.

**Préconisation 21** : Décliner territorialement le Plan Industrie Verte, afin de doter La Réunion d'un cadre opérationnel, cohérent et lisible pour accélérer la transition industrielle et énergétique, renforcer les compétences locales et sécuriser les filières émergentes.

**Préconisation 22** : Mettre en place une expérimentation territoriale dans la zone Nord-Est de La Réunion (Saint-Benoît – Sainte-Rose – Salazie – Plaine-des-Palmistes), afin de tester un module pédagogique innovant dédié à la mobilité douce et à l'intervention en milieu isolé pour les élèves du secteur sanitaire et social.

**Préconisation 23** : Structurer une véritable filière du bien vieillir, dès la formation scolaire professionnelle, pour répondre aux besoins du territoire réunionnais.

**Préconisation 24** : Structurer une véritable filière du bien vieillir, dès la formation scolaire professionnelle, pour répondre aux besoins du territoire.

## GLOSSAIRE

---

**ATS** : Adaptation Technicien Supérieur

**Bac Pro ASSP** : Baccalauréat Professionnel Accompagnement, Soins et Services à la Personne

**Bac Pro SAPAT** : Baccalauréat Professionnel Services Aux Personnes et Aux Territoires

**Bac Pro Animation** : Baccalauréat Professionnel Animation – Enfance et Personnes Âgées (intitulé complet)

**BIM** : Building Information Modeling (méthode de travail + une maquette numérique collaborative)

**BTS SP3S** : Brevet de Technicien Supérieur Services et Prestations des Secteurs Sanitaire et Social

**CAEN** : Conseil Académique de l'Éducation Nationale

**CAP AEPE** : Certificat d'Aptitude Professionnelle Accompagnant Éducatif Petite Enfance

**CAP SAPVER** : Certificat d'Aptitude Professionnelle Services Aux Personnes et Vente en Espace Rural

**CPRDFOP** : Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles

**CREFOP** : Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelles

**DGESCO** : Direction Générale de l'Enseignement Scolaire

**DRAFPIC** : Délégation Régionale Académique à la Formation Professionnelle Initiale et Continue

**DRAIO** : Délégation Régionale Académique à l'Information et l'Orientation

**ENR** : Énergies Nouvelles et Renouvelables

**EPLE** : Établissement Public Local d'Enseignement

**FCIL** : Formation Complémentaire d'Initiative Locale

**GPEC-S** : Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Sectorielle

**GO-TP** : Gros Œuvre – Travaux Publics

**IGÉSR** : Inspection Générale de l'Éducation, du Sport et de la Recherche

**IPS** : Indice de position sociale

**NEET** : Ni en emploi, ni en études, ni en formation

**OPCO** : Opérateur de Compétences

**PPE** : Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE)

**REP** : Réseau d'éducation prioritaire

**SAR** : Schéma d'Aménagement du Territoire

**SEGPA** : Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté

**SRESRI** : Stratégie Régionale de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

**SRDEII** : Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation

**STI2D** : Sciences et Technologies de l'Industrie et du Développement Durable

## RÉFÉRENCES

---

- Diagnostic du Conseil régional 2025
- SRDEEI-ISODOM 2024-2025
- Diagnostic du Conseil régional 2025
- Risques et résilience : gérer l'inévitable, éviter l'ingérable, CESER, 2025
- Bien vieillir à La Réunion-Enjeu et perspectives, CESER-avril 2025,
- Rapport CESER de La Réunion « **Le défi de l'union de tous les acteurs du territoire face au vieillissement de la population réunionnaise** » – Octobre 2019
- Instruction interministérielle de juillet 2023 : Instruction n° DGEFP/DS/2024/131 du 30 juillet 2024, relative à la « mise en œuvre de l'offre de repérage et de remobilisation pour les publics les plus éloignés de l'emploi
- Loi pour le plein emploi : Le texte officiel de la loi est la loi n° 2023-1196 du 18 décembre 2023 pour le plein emploi.
- Rapport IGÉSR n° 20-21-059A, intitulé « Les conventions d'échange de données entre les académies et les collectivités territoriales : état des lieux, pratiques et préconisations » (paru en octobre 2022, publié officiellement le 30/01/2023)
- Rapport Évolution de la carte des formations professionnelles de niveaux 3 à 5N° 24-25 029A – mars 2022
- Plateforme Orion : Service numérique public, développé initialement par la mission interministérielle InserJeunes, pour piloter la carte des formations professionnelles (lycées pro) en France. L'outil est désormais pérennisé (transféré à la DGESCO — Direction générale de l'enseignement scolaire) — ce qui garantit son maintien comme service officiel.
- Avis du CESER sur le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'innovation (SRESRI) 2025-2035 – juin 2025
- Avis préalable du CESER sur le Contrat de plan régional de développement de l'orientation et de la formation (CPRDFOP)
- Faire de La Réunion du Millénaire un Territoire de défi éducatif - CESER de La Réunion – octobre 2021
- Contribution du CESER de La Réunion « **Le défi de l'union de tous les acteurs du territoire face au vieillissement de la population réunionnaise** » – Octobre 2019
- Rapport du CESER « **Bien vieillir à La Réunion : l'affaire de tous et de chacun** » – Avril 2025



**Avis élaboré par le Conseil économique, social et environnemental régional (CESER) de La Réunion**

**Président :** M. Dominique VIENNE

**Vice-présidents :** Mme Christine NICOL et M. Joël SORRES

**Direction :** Mme Valérie FERRERE

**Chargée d'études :** Mme Marie Jocelyne REFESSE

**Directeur de la publication :** Dominique VIENNE

**Conception et réalisation :** CESER de La Réunion,  
Décembre 2025.





73, Boulevard du Chaudron  
97490 SAINTE-CLOTILDE



0262 979 630



ceser@cr-reunion.fr



# CESER

ÎLE DE LA RÉUNION

*OUVRIR LA VOIE, ÉCLAIRER LA DÉCISION, PARTICIPER À L'ACTION PUBLIQUE*

